

Argumentaire sur le périmètre d'étude

*proposé dans le cadre de la révision
de la Charte du Parc naturel régional
des Pyrénées catalanes*



Le Parc naturel régional des Pyrénées catalanes :
66 communes associées au Département des Pyrénées-Orientales
et à la Région Occitanie Pyrénées Méditerranée



Sommaire

Propos introductif et contexte

I - Le Parc au fil du temps	p.5
II - Eléments de réflexion fondant ce nouveau périmètre d'étude	p.7
2.1 - La langue catalane, un critère historique et culturel évident.....	p.7
2.2 - La question des périmètres administratifs.....	p.7
2.3 - La nécessaire adhésion des communes.....	p.8
III - Analyse paysagère du nouveau périmètre d'étude	p.9
3.1 - Une structuration montagnarde, valléenne et rurale : un ADN préservé.....	p.9
3.2 - Organisation et structuration paysagère du territoire.....	p.10
3.2.1 - Rappel de l'organisation et structuration paysagère du territoire actuel.....	p.10
3.2.2 - Une extension du périmètre d'étude reposant sur 3 entités paysagères.....	p.13
IV - Analyse de la pertinence du nouveau périmètre au regard des enjeux de préservation et de valorisation	p.18
4.1 - Une extension enrichissant le patrimoine géologique et paysager.....	p.18
4.2 - Un périmètre qui permet une meilleure couverture du réseau hydrographique.....	p.19
4.3 - Un patrimoine naturel exceptionnel dont le nouveau périmètre permet une meilleure prise en cause des continuités.....	p.21
4.3.1 - Contexte global : richesse du territoire actuel.....	p.21
4.3.2 - Cohérence entre les deux périmètres, cohérence du nouveau périmètre.....	p.25
4.4 - Une « terre romane en pays catalan » : une unité patrimoniale riche.....	p.28
4.4.1 - L'habitat traditionnel.....	p.28
4.4.2 - Le patrimoine vernaculaire matériel et immatériel.....	p.29
4.5 - Une économie fragile, présente et touristique, assise sur la valorisation de ses ressources.....	p.33
4.5.1 - Une agriculture séculaire qui façonne nos paysages, menacée par le dérèglement climatique.....	p.33
4.5.2 - La forêt, un élément structurant nos paysages, morcelée et insuffisamment exploitée.....	p.39
4.5.3 - Analyse d'une socio-économie fragile, présente et polarisée.....	p.42
V - Éléments de dépréciation du territoire	p.44
5.1 - Un habitat dégradé marqué par une insuffisance de résidences principales.....	p.44
5.2 - Un foncier sous pression et le risque d'une banalisation des paysages.....	p.44
5.3 - Un territoire sur-fréquenté aux ressources fragiles : la nécessaire gestion des flux.....	p.45
5.4 - Un territoire au défi du développement des ENR.....	p.46
VI - Synthèse de la note d'enjeu	p.47
ANNEXE 1 : Liste des communes du périmètre d'étude proposé.....	p.48
ANNEXE 2 : Chiffres clés du périmètre d'étude proposé.....	p.50
ANNEXE 3 : Liste des sigles, acronymes et unités.....	p.50
ANNEXE 4 : liste des illustrations.....	p.51

Propos introductif et contexte

En 2024, notre parc a 20 ans. Créé par décret du 5 mars 2004 portant classement du Parc naturel régional des Pyrénées Catalanes, renouvelé par décret 2014-939 du 21 août 2014 portant renouvellement du classement du parc Naturel Régional des Pyrénées Catalanes, la charte actuelle du PNR est valide jusqu'en 2029, suite au décret 2022-1214 du 2 septembre 2022 - article 6 prorogeant la durée de la charte de trois ans soit quinze ans au lieu de douze.

Notre Comité syndical – séance du 30 Avril 2024 – a délibéré pour lancer officiellement la révision de la charte actuelle, en vue de solliciter la région et sa Présidente Mme DELGA pour engager juridiquement cette procédure de renouvellement de classement.

La présente note a pour objet de présenter la cohérence de ce périmètre d'étude, de démontrer sa pertinence et sa cohérence, dans le droit fil de ce que prévoit le code de l'environnement (article R. 333-4), sur :

- la qualité et l'identité du territoire, de son patrimoine naturel et culturel, ainsi que de ses paysages représentant pour la ou les régions concernées un ensemble patrimonial et paysager remarquable mais fragile et menacé, et comportant un intérêt reconnu au niveau national ;
- La cohérence et la pertinence des limites du territoire au regard de ce patrimoine et de ces paysages en tenant compte des éléments pouvant déprécier leur qualité et leur valeur ainsi que des dispositifs de protection et de mise en valeur existants ou projetés ;

La présente note s'attachera à démontrer la pertinence du choix des communes intégrant le périmètre d'étude, tant par la prise en compte de ce qui est évoqué ci-dessus que par la volonté des communes à se mobiliser sur ce nouveau projet de charte.

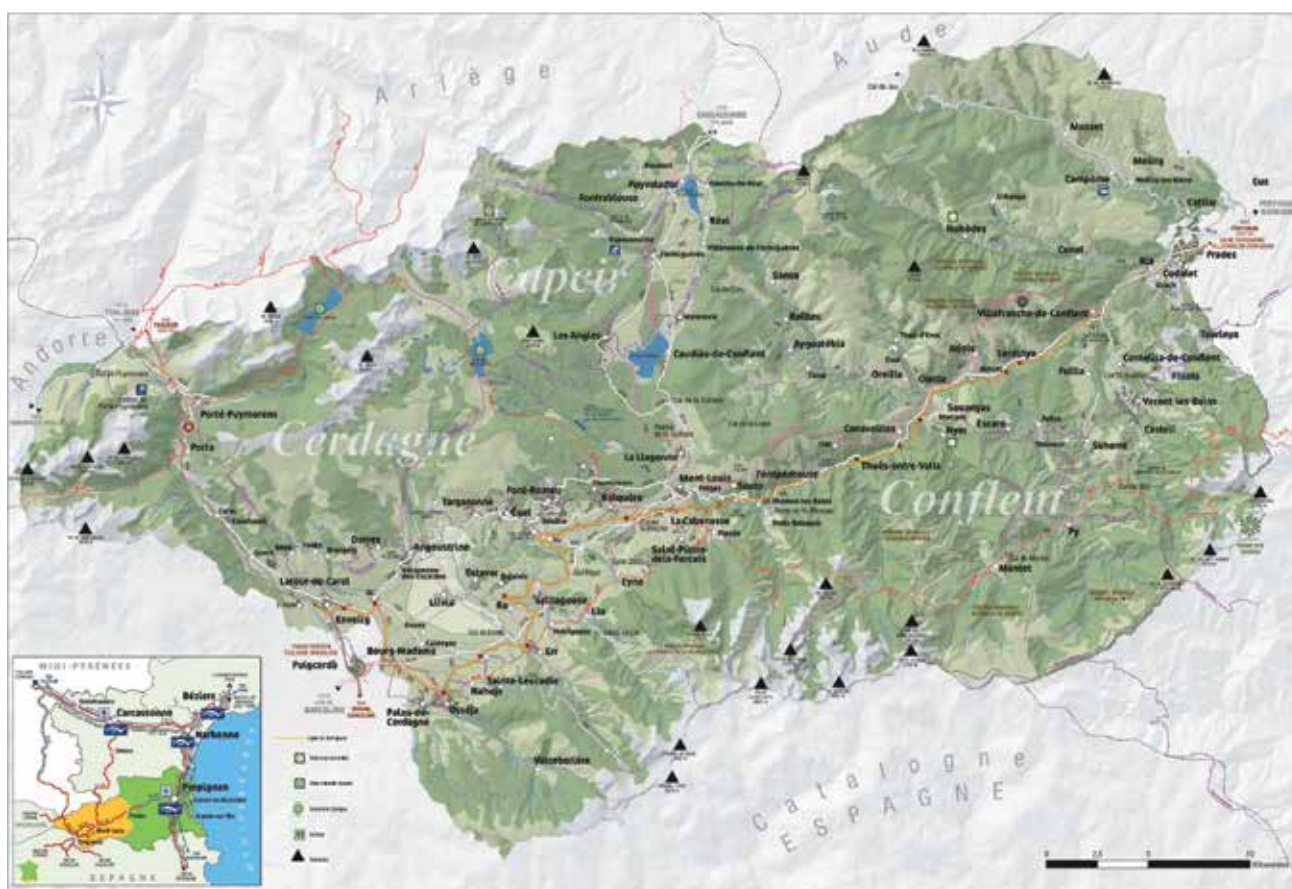
En effet, sur proposition des élus du PNR en 2023, les 19 communes situées aux portes de l'actuel périmètre, elles-mêmes membres de la communauté de communes Conflent Canigó (membre du syndicat mixte) ont été rencontrées et/ou sondées sur leur intérêt à intégrer ce nouveau périmètre d'étude.

C'est au croisement de ces analyses critiques que se situe la proposition ici détaillée du périmètre d'étude.

I - Le Parc au fil du temps

Né en 2004, passé adolescent sur sa deuxième charte 2014-2029, on peut dire que notre parc arrivera à l'âge adulte lors de son renouvellement en 2029. Cette troisième charte sera donc le temps pour le territoire de capitaliser sur son expérience pour répondre avec maturité aux nombreux enjeux auquel il doit faire face, au premier rang desquels on trouvera évidemment le dérèglement du climat et ses conséquences écosystémiques, humaines et économiques.

Dès 2010, de premières réflexions avaient été menées sur le périmètre d'étude de la précédente charte, et parmi les hypothèses avait été posé le scénario d'une extension. Pour les raisons suivantes : nécessaire consolidation du périmètre et des habitudes de travail communes, amélioration des espaces publics, marquage du territoire de parc naturel régional, l'extension avait été proposée pour 3 communes (Codalet, Taurinya et Fillols), deux d'entre elles décidant in fine d'intégrer le nouveau périmètre du PNR, portant le territoire du parc de 64 à 66 communes.



Carte 1 : Périmètre actuel du PNR des Pyrénées Catalanes

Un PNR ayant vocation à l'exemplarité et l'innovation, la deuxième charte a permis, conformément à sa vocation 3 (territoire d'échange pour développer la vie locale à partir des ressources humaines et patrimoniales) de travailler à son rapprochement avec « ses bordures territoriales et institutionnelles », notamment sur les questions économiques (filières, dispositifs financiers, coopération avec les territoires voisins), et en complémentarité pour les sujets liés à la préservation des paysages et de la nature avec les structures partenaires : réserves naturelles régionales et nationales, le Grand site de France Canigó, le SM du bassin versant de la Têt.

Cela a particulièrement permis un rapprochement avec les communes hors périmètre de la communauté de communes Conflent Canigó, membre du syndicat, dont 28 communes (sur un total de 45) sont situées dans le périmètre actuel du PNR. C'est dans ce cadre que les élus actuels du PNR ont proposé de réfléchir à une extension.

Il faut noter, pour des raisons paysagères et géomorphologiques, que les élus du syndicat mixte ont décidé de proposer à 2 communes faisant parties de la communauté de communes de Roussillon Conflent, d'intégrer le périmètre d'étude (il s'agit de Glorianes et de Rodès). Ces communes font partie du Conflent « historique » (confère partie 2.1) et de l'unité paysagère de la Vallée Verger, qui se trouve ainsi complètement intégrée au périmètre d'étude.

Qui plus est, il faut noter qu'au moment du renouvellement de la charte, le Pays Terres Romanes en Pays Catalan existait toujours. Ce territoire de projet émanait de la loi LOADT de 1995 (complétée par la loi dite Voynet de 1999). Le pays avait pour vocation, à échelle de la vallée de la Tet, élément structurant de notre territoire, de travailler sur des problématiques socio-économiques (énergie, habitat, service aux populations, développement économique équilibré). Il a disparu en 2015. Le PNR des Pyrénées catalanes l'avait anticipé et la stratégie de la charte actuelle en est le reflet. Certains des dispositifs du Pays ont même été repris par le PNR. On peut citer comme exemples le dispositif TREMPLEIN qui permet de proposer une offre d'accompagnement aux initiatives économiques locales et le co-portage d'étude sur la gestion quantitative et qualitative de l'eau avec le syndicat de bassin versant que le PNR a contribué à installer.

On peut aussi noter qu'entre temps, le 1er janvier 2015, la communauté de communes Vinça Canigou a fusionné avec la Communauté de communes du Conflent pour donner naissance à la Communauté de communes Conflent Canigó. Cette recomposition territoriale a donné plus de poids à cette intercommunalité rurale, dont une majeure partie des communes sont situées dans le périmètre actuel.

Ces communes du Conflent en bordure du territoire partagent de nombreux enjeux avec le PNR. Cela est d'autant plus visible depuis deux ans, le département des Pyrénées Orientales étant touché par une sécheresse historique, qui vient interroger la pérennité de notre modèle de développement. Gestion de l'eau évidemment, mais aussi augmentation des risques d'incendie, atteinte des écosystèmes, fragilisation du secteur agricole, raréfaction des ressources neigeuses pour les stations de montagne. Situées sur la partie amont du bassin versant de la Tet, fleuve dont la source est située sur le PNR (site des Bouillouses), les communes du bas Conflent partagent l'enjeu d'un meilleur usage de la ressource tant au bénéfice de notre territoire qu'en solidarité de la plaine alluviale de la Têt qui compte notamment la ville de Perpignan et qui reçoit près de 50% de la population du département et environ 90% de celle du bassin versant.

Périmètre de révision de la charte du parc naturel régional des Pyrénées catalanes



Carte 2 : Périmètre de la révision de la charte

II - Éléments de réflexion fondant ce nouveau périmètre d'étude

2.1 - La langue catalane, un critère historique et culturel évident

Le Conflent fait partie de ce que l'on appelle la Catalogne Nord, cédée au royaume de France le 7 novembre 1659 en vertu du traité des Pyrénées. Cette ancienne comarque du royaume d'Aragon (une comarque désignant anciennement une marche, et aujourd'hui un regroupement de communes, un échelon administratif catalan) est millénaire. Il est intéressant de noter que son territoire coïncide aujourd'hui parfaitement avec le périmètre de la communauté de communes Conflent Canigó.

Lors du traité de Corbeil, signé en 1258 entre le roi de France et le compte de Barcelone, qui fixait la frontière du royaume de France au sud des Corbières, ce bout de territoire était alors passé officiellement sous l'autorité de la couronne aragonaise. Cette frontière historique est aussi celle qui sépare la langue occitane de la langue catalane, marqueur identitaire majeur de notre territoire.



Carte 3 : Délimitation de la frontière franco-espagnole en 1258

2.2 - La question des périmètres administratifs

Le constat fait lors de la précédente révision n'a pas changé. La volonté des élus du Parc sur la question de la cohérence administrative est envisagée de telle manière à ne pas complexifier outre mesure le fonctionnement du syndicat mixte du Parc. Ainsi, les limites du périmètre d'étude proposé restent assises sur les limites du territoire national.

Les habitudes de travail avec nos partenaires espagnols et andorrans ont progressé, mais restent toujours trop fragiles pour envisager la création d'un parc transfrontalier. Le bilan de la charte précédente pourra utilement revenir sur les freins rencontrés sur cette thématique de préfiguration d'un parc transfrontalier.

Bordée au sud par l'Espagne, à l'est par la principauté d'Andorre et au nord pour partie par le nouveau PNR des Corbières Fenouillèdes, les principales zones autres que le Conflent qui auraient pu faire l'objet d'un questionnement dans le cadre de l'extension du périmètre sont d'une part le Pays de Sault, région naturelle constituées de 3 plateaux inégaux situés dans le département de l'Aude, dans la continuité du massif du Madres et d'autre part le secteur du Donezan, situé dans le département de l'Ariège, dans la continuité de la haute vallée de l'Aude.

On l'a vu, un des marqueurs forts de ce PNR est l'aspect identitaire et culturel de ce que l'on pourrait nommer « l'aire catalane ». Qui plus est, intégrer les quelques communes de cette zone obligerait le PNR à travailler sur deux départements (Aude, Pyrénées-Orientales). Outre la frontière linguistique et culturelle, la frontière administrative départementale apparaît comme un échelon déterminant du point de vue de l'organisation territoriale et de la future gouvernance du syndicat mixte du parc.

La question de l'intégration de la globalité du massif du Canigou avait été soulevée aussi lors de la précédente révision, la position des élus du Parc reste inchangée. L'extension du périmètre d'étude à l'ensemble du Massif du Canigou (situé entre les vallées de la Têt et du Tech) nécessiterait d'intégrer dans leur globalité les communes de Prats de Mollo La Preste, Le Tech, Corsavy, situées dans le Haut-Vallespir.

A titre d'illustration, à vol d'oiseau, un peu plus de 20km séparent notre centre administratif d'Olette de la ville de Prats de Mollo, située en amont de la vallée du Tech. Il faut deux heures de voiture pour rallier les deux lieux, pour « sauter » d'une vallée à l'autre (et 3h de routes depuis le point le plus éloigné du territoire). Un PNR est avant tout un outil au service d'un territoire, un territoire de projet et de proximité. Ce qui structure le territoire est avant tout, la vallée de la Têt, intégrer la vallée du Tech ne ferait pas sens pour la gouvernance d'un projet politique formalisé par la prochaine Charte.

Il faut par ailleurs souligner ici que le PNR travaille en étroite collaboration avec le Syndicat Mixte du Canigó Grand site. Le futur projet de charte s'appuiera fortement sur ce partenariat entre les deux territoires de projets, nécessitant de bien mettre en avant la complémentarité, le partage et le renforcement de chacune de leurs missions.

Les trois critères cardinaux qui ont fondé la réflexion du syndicat mixte sur ce périmètre d'étude sont donc la langue et l'identité catalane, la dynamique valléenne de la Têt et les frontières départementales, qui dessinent un écran cohérent pour ce futur projet de charte, sur un territoire aux patrimoines et paysages uniques et remarquables.

2.3 - La nécessaire adhésion des communes

L'ambition du comité syndical est un périmètre étendu à l'intégralité des communes du Conflent. Pour autant, un processus de révision nécessite l'engagement des communes. Rappelons que la volonté locale est l'un des facteurs clés de détermination d'un projet de charte et du bon fonctionnement d'un Parc naturel régional. L'article R.333-4 du code de l'environnement précise en effet que « le décret portant classement ou renouvellement du classement en Parc naturel régional... est fondé notamment sur « la détermination des collectivités et des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre dont l'engagement est essentiel pour mener à bien le projet ».

Ainsi, le syndicat mixte a proposé aux nouvelles communes une réunion d'information en Janvier 2024, suite à de premiers échanges qui avaient eu lieu en 2023. Le syndicat s'est tenu à disposition de ces dernières début 2024 pour les informer et les rencontrer, et leur proposer de délibérer pour engager l'étude de leur future adhésion (que ce soit sous forme de délibération ou de lettre d'engagement).

Au 30/04/2024, se sont positionnés favorablement par délibération : 8 communes (Baillestavy, Clara Villerrach, Estoher, Espira de Conflent, Eus, Joch, Marquixanes, Tarerach). Ont informé qu'elles ne souhaitaient pas se positionner : 1 commune (non délibéré, Vinça)

III – Analyse paysagère du nouveau périmètre d'étude

3.1 - Une structuration montagnarde, valléenne et rurale : un ADN préservé

L'extension proposée est une continuité cohérente du périmètre actuel du PNR. Cette partie s'attache à rappeler les éléments fondamentaux qui le structurent.

Le périmètre actuel du Parc comprend, sans discontinuité, les têtes des bassins versant du Sègre, de la haute vallée de l'Aude et de la haute vallée de la Têt. Au regard de ses missions sur le suivi de la ressource en eau, le Parc naturel régional a mis en place des partenariats efficaces avec les structures de gestion contractuelles des milieux aquatiques (SAGE de la Haute Vallée de l'Aude, Contrat de Rivière Sègre, Syndicat mixte du Bassin Versant de la Têt) qui permettent d'envisager les actions sur le territoire du Parc en continuité avec l'aval des rivières. L'extension proposée permet de couvrir une partie plus importante du bassin versant de la Têt.

S'étendant de 380 m jusqu'à presque 3 000 m, le territoire est composé de quatre principaux massifs montagneux, l'extension permettant de mieux couvrir le versant nord du massif du Canigó, montagne emblématique catalane. La nouveauté proposée par cette extension réside dans l'ouverture du territoire à la zone de piémont de ce massif, sur l'unité paysagère de la « vallée verger du Conflent », véritable carte postale paysagère pour la porte d'entrée orientale du parc, où le regard se pose sur les imposants massifs qui structurent le périmètre.



Photo 1 : Aux portes orientales du Parc, vergers et massif du Canigó

Les trois autres massifs structurant notre territoire sont : le massif du Madres – Coronat, situé au nord-est du territoire, qui occupe aussi une zone intermédiaire entre la région méditerranéenne et les premiers hauts sommets pyrénéens ; il culmine au pic du Madres (2469 m). Le massif du Madres constitue la frontière entre le pays catalan et l'Occitanie. Le massif du Puigmal – Carança, qui culmine à 2910m, s'étend le long de la crête frontière avec l'Espagne. Il s'agit d'un massif peu arrosé, coupé des influences méditerranéennes par le massif du Canigou et des influences océaniques par le massif du Carlit. Le massif du Carlit – Campcardos, situé au nord-ouest du Parc en limite des départements de l'Aude et de l'Ariège, culmine avec le Pic Carlit (2 921m, point culminant des Pyrénées Orientales) ; c'est au pied de ce massif que se situe la source de la Têt.

Partout où porte le regard, c'est le caractère montagneux qui dessine nos perceptions. Sur sa partie occidentale, on est pour ainsi dire sur la montagne. Les hauts plateaux cerdains, capcinois, et hauts conflentois présentent une grande cohérence au sein du territoire de Parc, avec ses spécificités propres, notamment en termes de développement économique, principalement lié au tourisme des stations de ski et aux activités de santé. Depuis les plateaux, la vallée de la Têt constitue le seul trait d'union entre la vallée verger et les hauts plateaux. La montagne surplombe tout le long la rivière, et s'ouvre au nord et au sud sur des vallées dont les cours d'eaux, à qui elles doivent leur nom, alimentent le fleuve de la Têt (Rotjà, du Cady, de la Castellane, Llitera et vallée de Nohèdes). A sa partie orientale, qui fait l'objet de la proposition d'extension, la montagne avec le recul devient un élément du grand paysage.

Comme le précisait la note d'enjeu rédigée pour la précédente révision, dans le territoire actuel du Parc, la zone de piémont constitue une « zone périphérique » de la montagne, et non une entité propre. Ce territoire présente pourtant une véritable singularité liée au caractère de « montagne méditerranéenne » pour toutes les vallées affluentes à la vallée de la Têt autour des massifs du Madres et du Canigou. L'extension du périmètre permettra de renforcer ce caractère méditerranéen qui marquait déjà l'identité du parc actuel.

3.2 - Organisation et structuration paysagère du territoire

3.2.1 – Rappel de l'organisation et structuration paysagère du territoire actuel

Des massifs séparés par de larges fossés d'effondrement

Sur le plan paysager, les Pyrénées catalanes montrent une grande diversité de topographies qui font l'identité de la partie occidentale des Pyrénées et distinguent leurs formes de reliefs du reste de la chaîne. L'histoire de ces paysages remonte à l'effondrement de l'édifice pyrénéen, initialement continu entre le Golfe de Gascogne et la Provence, dans la mer Méditerranée lors de son ouverture autour de 25 Millions d'années (Ma). L'étirement de la croûte accompagnant cette ouverture et la migration du bloc Corse-Sardaigne a fragmenté la partie Est de la chaîne et ouvert de nombreux bassins d'effondrement le plus souvent orientés Est-Ouest. C'est le cas de la Cerdagne, du Conflent et du Roussillon, qu'accompagnent localement des bassins d'orientation différente comme le Capcir, orienté nord-sud.

Une muraille rocheuse de 2 km traverse le paysage d'est en ouest

Le jeu de failles importantes a parallèlement accompagné le démantèlement de la chaîne et l'effondrement de ces bassins. C'est le cas de la faille de la Têt, une importante cassure de l'écorce terrestre orientée est-ouest et autour de laquelle s'organise la géographie du parc. Elle est à l'origine de l'effondrement des bassins de Cerdagne et du Conflent et en constitue les bordures sud. Son fonctionnement correspond à celui d'un héli-graben, c'est à

dire qu'elle soulève le bloc Canigo-Carança-Puigmal et fait basculer vers elle le bloc Carlit-Madres-Coronat le long de son plan, courbé en profondeur. Entre le bloc soulevé et le bloc basculé se forme un escarpement, une marche d'escalier raide et rocheuse, qui atteint 2 km dans le massif du Canigo. Cette muraille a été entaillée par le travail érosif des cours d'eau, qui ont incisé des vallées perpendiculaires (Sègre, Cadi, Rotjà, Llitera, Lentilla et leurs affluents). Le résultat est la formation de très belles facettes triangulaires parfaitement identifiables dans le paysage au pied des massifs du Canigo, de la Carança et du Puigmal. On les observe dans le paysage de Vinça jusqu'à Bourg-Madame et continuent de s'étendre vers la Cerdagne espagnole.

De vastes « Plas » d'altitude

Originalité de la partie Est des Pyrénées, néanmoins partagée par de nombreuses chaînes de montagne dans le monde, les sommets sont régulièrement couronnés de surfaces planes portant des pelouses d'altitude et non de pics et de crêtes acérées comme un enfant imaginerait naturellement des montagnes. L'explication de ces reliefs est à rechercher auprès de deux événements de l'histoire géologique récente. Les premiers reliefs pyrénéens, édifiés entre 85 et 35 Ma lors de la collision de la plaque ibérique et de la plaque européenne, ont été totalement aplanis par l'érosion vers 20 Ma. Une vaste plaine étendue à faible altitude s'étendait alors à la place des paysages actuels. Mais un soulèvement récent de toute la région (depuis 10 Ma environ) a porté cette plaine en altitude, à plus de 2000 m pour les plus hauts plateaux actuels. Les cours d'eau se sont en même temps incisés dans leurs vallées et ont disloqué cette surface pour ne laisser que quelques lambeaux de plaine, perchés aux sommets des massifs. Trois pauses dans le soulèvement ont abouti à la formation de trois niveaux d'aplanissements. Le plus ancien forme les hauts plateaux du Carlit, du Campcardos, du Madres, du Coronat. Le second concerne les plateaux du Puigmal, des étangs du Carlit, du Pla des Horts, de Roca Gelera/Ropidera, et du spectaculaire Pla de Campmagre-Pla Guillem. Le troisième correspond au niveau du plateau de la Perche, qui se poursuit et se retrouve dans le Conflent au niveau des Ambullas.

Des vallées étroites aux versants rocheux

Ce soulèvement rapide est à l'origine d'un encaissement rapide des cours d'eau, qui creusent des lits rocheux dans les roches massives du territoire. Cette incision rapide laisse des versants nus, raides et rocheux comme dans la moyenne vallée de la Têt, et des gorges étroites comme celles du Sègre, de la Carança, de Thuès-Canaveilles, de Py, de Villefranche-de-Conflent ou encore de Rodès. Ces versants jeunes et non stabilisés sont encore en train de travailler et sujets à des glissements de terrain. Ils montrent un paysage en cours d'évolution. On pense à la tempête Gloria, en février 2020, où 500000 m³ de débris ont emporté la N116 en la rendant impraticable pendant trois mois.

De larges vallées-vergers au fond des bassins

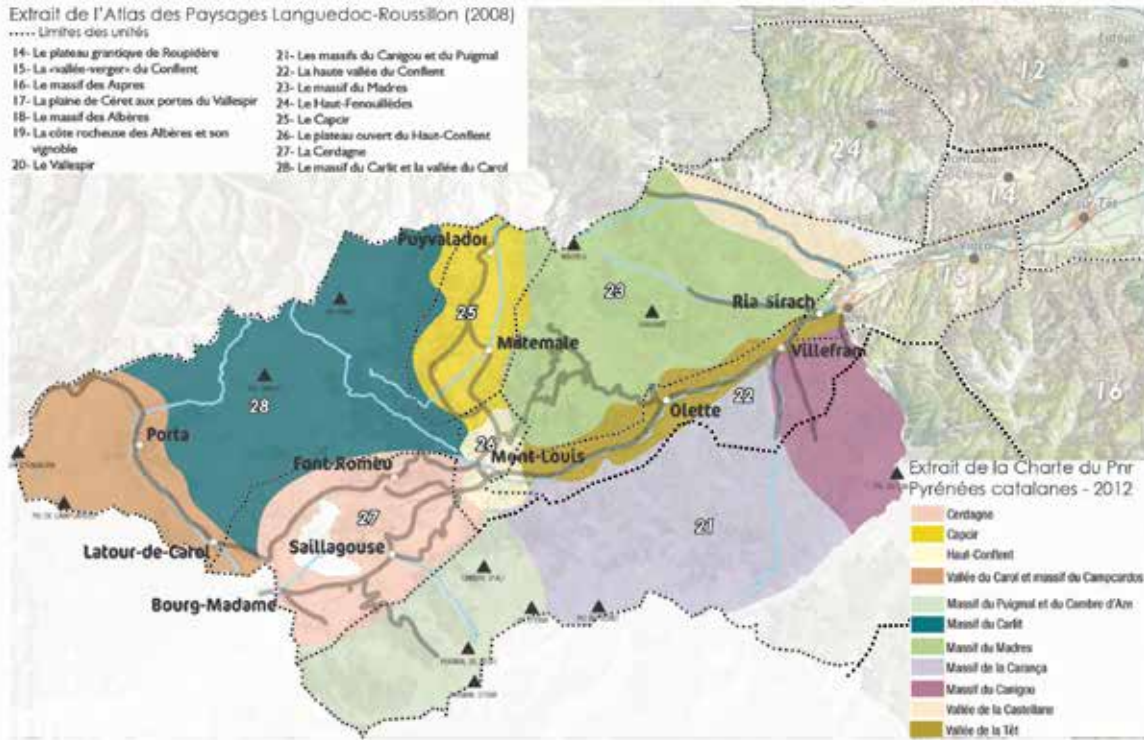
Au pied de l'escarpement de la faille de la Têt se sont déposés les vestiges d'anciennes topographies aujourd'hui érodées et stockées sous la forme d'accumulations kilométriques de blocs roulés déposés par les cours d'eau au cours de millions d'années. Ces accumulations forment le remplissage des fossés d'effondrement de Cerdagne, Capcir et Conflent et en constituent le fond plan. Il s'agissait de cônes de débris issus de l'imposant escarpement de faille de la Têt en cours de formation, progressant du sud vers le nord. On les devine encore avec leurs faibles pentes qui descendent vers les cours d'eau actuels. Ces cônes ont aujourd'hui été incisés par les cours d'eau, qui coulent à présent en contrebas de ces formes et constituent des bourrelets de collines qui délimitent les vallées. Dans les périodes récentes, les alternances glaciaires et interglaciaires ont périodiquement modifié le régime des cours d'eau, tantôt déposant le matériel rocheux transporté, tantôt incisant leur lit. Cette alternance de phase d'agradation et d'incision a laissé dans le paysage des formes planes étendues le long des cours d'eau actuels et qui ne sont autres que leurs anciens lits, perchés entre plusieurs dizaines et parfois plusieurs centaines de mètres au-dessus du niveau actuel. Ce sont des terrasses alluviales, sur lesquelles se sont volontiers développés les vergers des vallées de la Rotjà, du Cadi et de toute la plaine du Riberal.

Définition des unités paysagères

Extrait de l'Atlas des Paysages Languedoc-Roussillon (2008)

..... Limites des unités

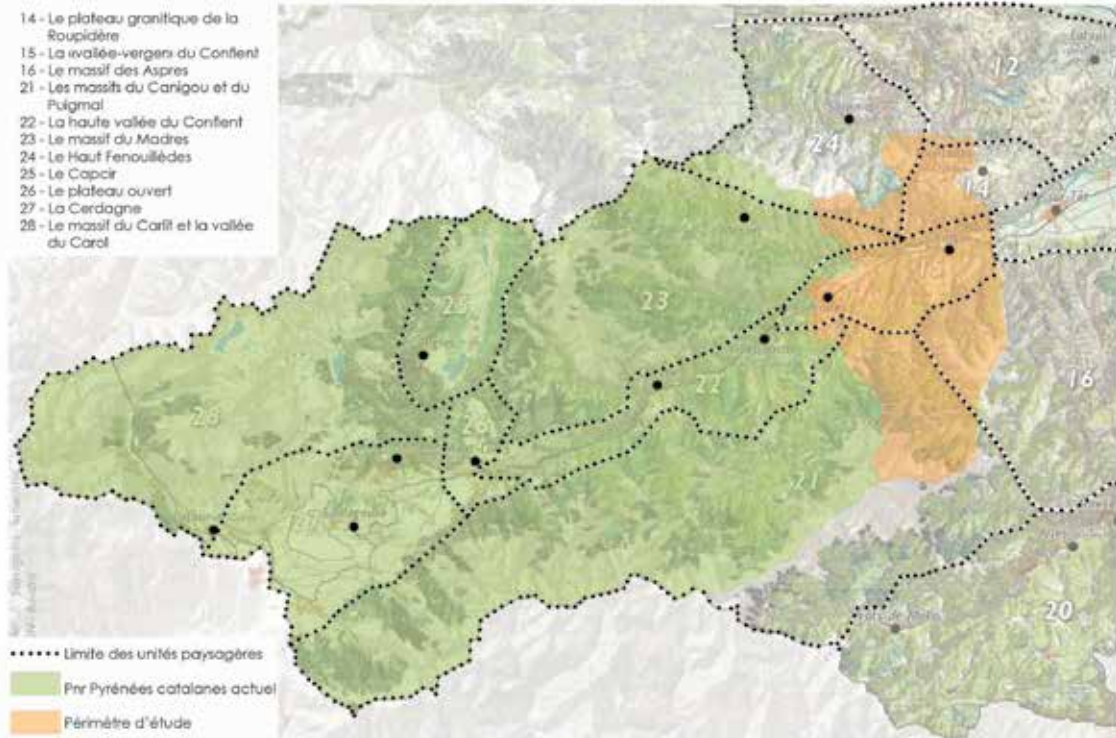
- | | |
|--|--|
| 14- Le plateau granitique de Roupière | 21- Les massifs du Carigou et du Puigmal |
| 15- La «vallée-vergers» du Conflent | 22- La haute vallée du Conflent |
| 16- Le massif des Aspres | 23- Le massif du Madres |
| 17- La plaine de Cérêt aux portes du Vallespir | 24- Le Haut-Fenouillèdes |
| 18- Le massif des Albères | 25- Le Capcir |
| 19- La côte rocheuse des Albères et son vignoble | 26- Le plateau ouvert du Haut-Conflent |
| 20- Le Vallespir | 27- La Cerdagne |
| | 28- Le massif du Carl et la vallée du Carl |



Carte 4 : Unités paysagères du PNR à 66 communes (atlas des paysages LR, 2008)

Limites des unités paysagères - d'après l'Atlas des Paysages Languedoc-Roussillon - Agence Foilée Gauthier 2008

- | |
|---|
| 14 - Le plateau granitique de la Roupière |
| 15 - La «vallée-vergers» du Conflent |
| 16 - Le massif des Aspres |
| 21 - Les massifs du Carigou et du Puigmal |
| 22 - La haute vallée du Conflent |
| 23 - Le massif du Madres |
| 24 - Le Haut-Fenouillèdes |
| 25 - Le Capcir |
| 26 - Le plateau ouvert |
| 27 - La Cerdagne |
| 28 - Le massif du Carl et la vallée du Carl |



- | | |
|------------|-------------------------------|
| | Limite des unités paysagères |
| ■ (green) | Pnr Pyrénées catalanes actuel |
| ■ (orange) | Périmètre d'étude |

Carte 5 : Visualisation de la nouvelle couverture des unités paysagères avec l'extension de 19 communes

Cette géographie particulière, dont la diversité et les singularités font l'unité au vu de son histoire géomorphologique, donne des paysages contrastés qui ont été regroupés sous formes d'unités paysagères (cf chartes du Pnr et Atlas des paysages de la DREAL Languedoc Roussillon) :

Les quatre principaux massifs donnent une identité montagnarde forte, avec des altitudes voisines de 3000m. Le massif du Carlit/Campcardos forme un territoire de haute-montagne, riche de lacs d'altitude, de relief rocaillieux, de landes et d'estives, et comprend la vallée du Carol, couloir d'accès vers l'Andorre et l'Ariège. Le massif du Puigmal, plus boisé, borde la Cerdagne au sud et forme une limite avec l'Espagne. Le massif du Madres/Coronat est traversé de nombreuses vallées parsemées de villages isolés, et marqué par des anciennes terrasses de culture en pierre sèche. Le massif du Canigou forme un ensemble imposant s'élevant brusquement à 2784m au-dessus de la plaine du Roussillon. Très sauvage, il est néanmoins marqué par l'activité minière, le thermalisme, et la présence de vallées habitées, étroites et cultivées.

Cette identité de montagne est teintée par la présence proche de la méditerranée, qui impose un climat plus sec et ensoleillé que le restant de la chaîne des Pyrénées. Cela façonne des ambiances de montagnes sèches avec une végétation spécifique, des formes agricoles et d'habitat adaptés au climat, et explique l'essor du tourisme et des installations solaires au XXes.

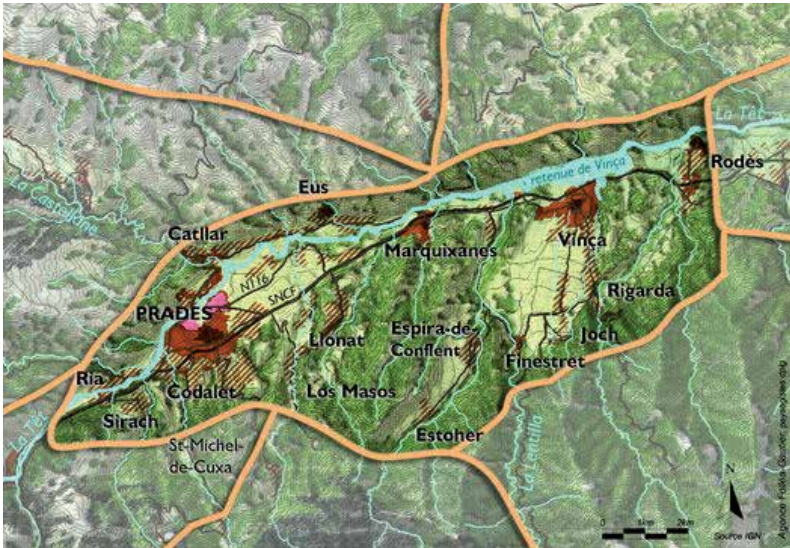
La présence de plusieurs bassins d'effondrement, à la topographie beaucoup plus douce, propice aux cultures et à l'installation des villages, forme également une singularité du territoire, chacun disposant de son identité propre. Le Capcir, partie amont du bassin versant de l'Aude, forme un plateau tapissé de prairies, encadré de versants forestiers et parsemé de lacs d'altitude. Le Haut-Conflent est un balcon sur le massif du Cambre d'Aze et la vallée de la Têt qui s'encaisse profondément à partir de Mont-Louis. C'est une zone de carrefour entre les territoires voisins, qui explique la présence de villages fortifiés (la Llagonne, Mont-Louis). La Cerdagne forme une plaine plus vaste de 40Km de longueur, rattachée au bassin versant du Sègre, et partagée par la frontière franco-espagnole. Elle se distingue par ses ambiances agricoles marquées par un réseau bocager et les cultures céréalières ou fruitières, et la présence de stations de ski sur les versants. Très proche du territoire voisin de Puigcerdà, de l'enclave de Llivia, de l'Andorre et de l'Ariège, elle est un espace de vie transfrontalier riche d'échanges et de partages.

La vallée de la Têt, forme enfin la colonne vertébrale du territoire, reliant les hauts cantons au Conflent, et plus loin à la plaine du Roussillon. Très encaissée et sinueuse, elle est encadrée de flancs abrupts autrefois cultivés en terrasses. Les villages se sont développés dans les fonds de vallée, ou perchés sur les replats des versants et liés à l'activité agricole. Les infrastructures de transport marquent fortement cette vallée, et le patrimoine ligne ferroviaire du Train Jaune offre des ouvrages imposant dans le paysage. D'un point de vue patrimonial, cette zone se caractérise par une très grande richesse, la citadelle de Villefranche-de-Conflent et le fort Libéria, classés au patrimoine mondial de l'UNESCO, apparaissant comme des figures de proue.

3.2.2 - Une extension du périmètre d'étude reposant sur 3 entités paysagères

Le périmètre d'étude est en continuité avec le piémont Conflentois et la haute vallée de la Têt, et correspond en partie à 3 unités paysagères de l'Atlas des paysages Languedoc Roussillon (DREAL LR – Agence Folléa Gauthier 2012) :

- **La « vallée-verger » du Conflent** correspond au bassin d'effondrement du bas Conflent, du resserrement de Villefranche de Conflent jusqu'au col de Ternère. Elle forme un espace cultivé et fertile, avec des vergers qui donnent un caractère très jardiné, contrastant avec les paysages montagneux et austères des massifs du Canigou et du Madres, qu'elle met en valeur. Elle est marquée par la présence d'édifices et éléments patrimoniaux qui traduisent une occupation ancienne et une richesse de cette zone de passage : églises romanes, villages fortifiés en balcons



Carte 6 : Unité paysagère de la Vallée Verger

(Eus, Joch, Marquixanes, Espira de Conflent, Finestret...), patrimoine des canaux, etc... Largement urbanisée et traversée par les axes de communication principaux, elle rassemble les agglomérations, pôles de vie et d'activités principaux du Conflent (Prades, Marquixanes, Vinça).



Photo 2 : La vallée verger depuis les hauts de Marquixanes. © PNRPC

Deux villages du Pnr appartiennent déjà à cette unité (Ria-Sirach, Catllar). L'extension étudiée permettrait de couvrir l'essentiel de cette unité paysagère, ainsi que d'intégrer les principaux pôles d'activités, d'habitat et axes de déplacements du Conflent.

Les villages concernés : Clara (260 habitants, 8,7 km²), Codalet (377 habitants, 2,8 km²), Espira-de-Conflent (168 habitants, 6,0 km²), Estoher (142 habitants, 26,1 km²), Eus (384 habitants, 20,1 km²), Finestret (184 habitants, 8,4 km²), Glorianes (25 habitants, 18,7 km²), Joch (294 habitants, 3,4 km²), Los Masos (978 habitants, 5,7 km²), Marquixanes (564 habitants, 4,8 km²), Prades (6063 habitants, 10,9 km²), Rigarda (634 habitants, 3,6 km²), Rodès (628 habitants, 18,6 km²), Vinça (2111 habitants, 7,7 km²), soit un ensemble de 12772 habitants, pour une surface de 145 km².



Carte 7 : Unité paysagère de la Roupidère

• **Le plateau de la Roupidère** borde la vallée de la Têt au nord, et se fond avec les unités paysagères du Haut-Fenouillèdes et du massif du Madres. Il forme un ensemble de plats et de collines surélevé, et offre des vues majestueuses sur le Canigou, qui justifie l'appellation de « balcons nord » utilisée par le Canigou Grand Site. A l'écart des grands axes de communication, cet ensemble peu peuplé et urbanisé est un territoire occupé par

des forêts sèches, landes, vignobles ou oliveraies cultivées en terrasses, formant des paysages caractéristiques du bassin méditerranéen. Les éléments patrimoniaux sont plus ténus, souvent liés aux cultures agricoles et pastorales, ou au patrimoine religieux roman, souvent en position de belvédère (prieuré de Marcevol).

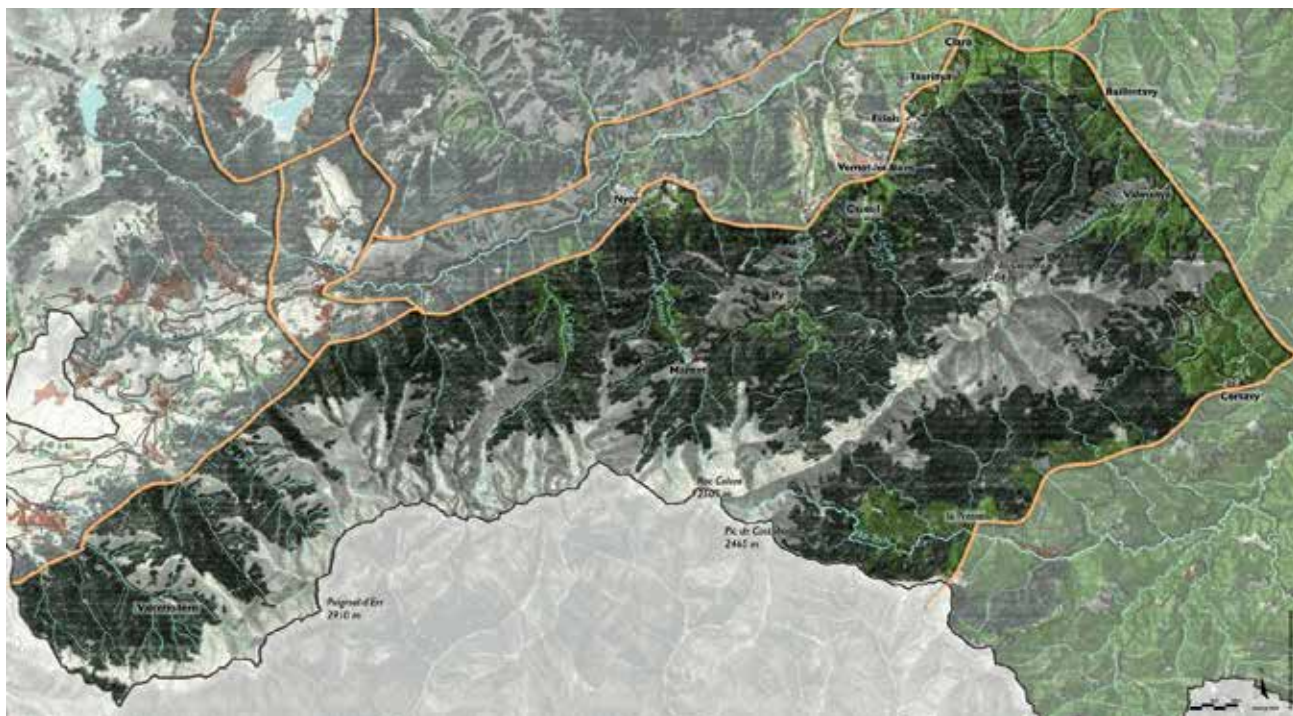


Photo 3 : Le plateau Roupidère depuis la route de Tarerach. © PNRPC

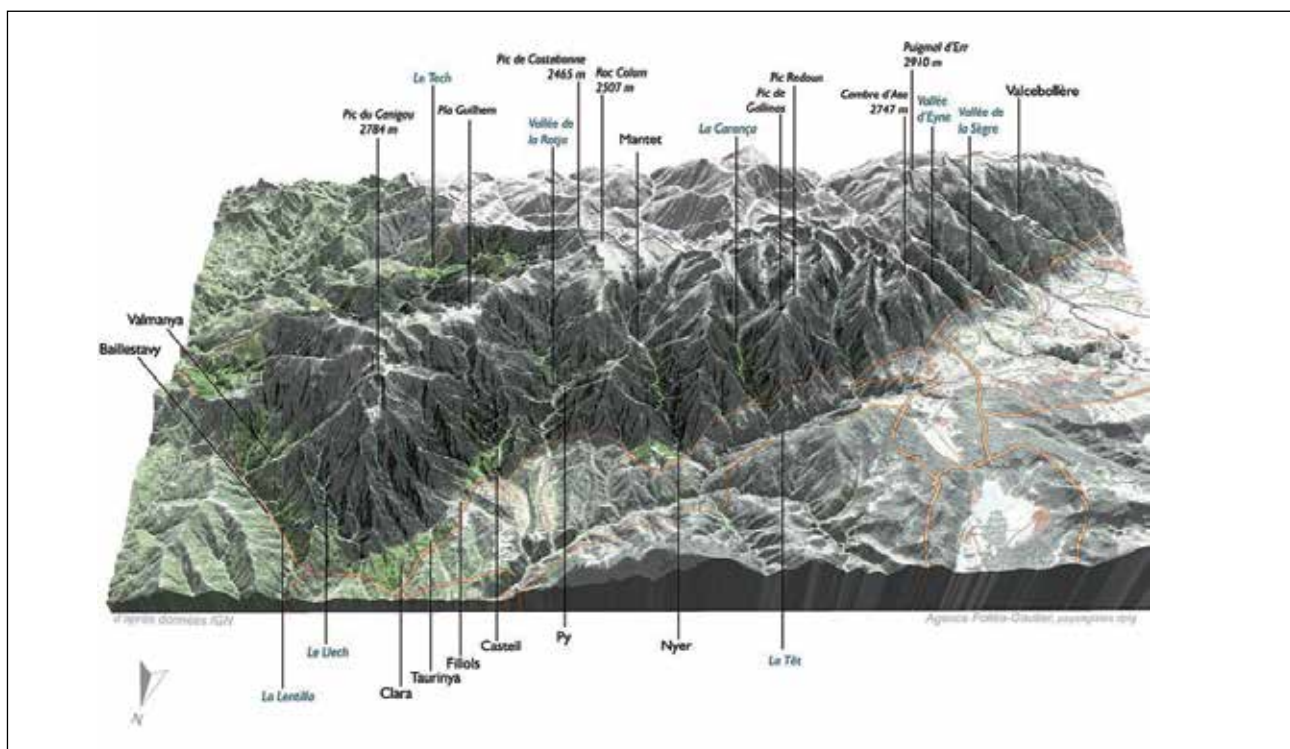
L'extension étudiée permettrait de couvrir en partie cette unité paysagère, hormis le village de Montalba-le-Château. Elle se justifie par son rattachement au bassin de vie de Prades-Vinça, la jonction avec le Parc des Fenouillèdes.

Les villages concernés : Arboussols (121 habitants, 14,1 km²), Tarerach (45 habitants, 8,2 km²), Trevillach (159 habitants, 17,2 km²), soit 325 habitants pour une superficie de 39,5 km².

• **Le flanc nord de l'unité paysagère** « massif du Canigou », comme décrit plus haut, est en partie déjà intégré au territoire du Parc. Il se distingue par des versants boisés, parcourus de petites vallées habitées, cultivées, et autrefois marquées par les activités minières. De nombreux chemins et pistes donnent accès au massif qui abrite des sites naturels protégés d'exception. Très fréquentés, ces espaces appellent une gestion particulière et encadrée permettant d'assurer leur préservation.



Carte 8 : Unité paysagère du massif du Canigou



Carte 9 : Unité paysagère du massif du Canigou (profil)

L'intégration de l'ensemble du flanc nord de l'entité paysagère « Massif du Canigou » justifie le rattachement de la commune de Clara-Villerach, dans la continuité des villages du piémont nord (Taurinya, Fillols, Casteil, Py, Mantet, Sahorre...). La haute vallée de la Lentilla, comportant Baillestavy et Valmanya, est en limite de l'unité paysagère des Aspres, ce qui questionne son intégration au périmètre d'étude, mais son lien avec le bassin de vie de Prades/Vinça, ainsi que les enjeux communs d'accès au massif ou de valorisation touristique peuvent le justifier.



Photo 4 : Le massif du Canigou depuis les hauts de Clara Villerach. © PNRPC

Les villages concernés : Clara (260 habitants, 8,7 km²), Baillestavy (117 habitants, 17,9 km²), Valmanya (34 habitants, 27,6 km²), soit plus de 400 habitants pour une superficie de 54,2 km².

La surface actuelle du Parc est de 1 386 km².

L'extension envisagée représente une surface de 232 km², soit 16 %.

En nombre d'habitants, le Parc comprenant 22 340 habitants environ (voir annexe 1), l'extension intégrerait 12 635 habitants, soit près de 59 % d'augmentation.

IV - Analyse de la pertinence du nouveau périmètre au regard des enjeux de préservation et de valorisation

4.1 - Une extension enrichissant le patrimoine géologique et paysager

L'extension permettrait d'intégrer des paysages emblématiques comme les paysages jardinés de la vallée-verger du Conflent, qui magnifient les contreforts du Canigou et du Madres et présentent une organisation spatiale ancienne et singulière, avec le réseau des canaux, les haies de cyprès qui les enclosent, le petit patrimoine bâti, etc. Très présents dans l'imaginaire et les représentations des Pyrénées orientales, ils viendraient compléter l'image du Parc, plutôt marquée par son caractère montagnard. Ces paysages sont aujourd'hui fragilisés par la sécheresse, le réchauffement climatique et les épidémies successives sur les arbres fruitiers. Ces cultures et cette organisation spatiale doivent s'adapter, en intégrant les questions paysagères et patrimoniales comme éléments de réflexion et de compréhension du territoire.

Elle intégrerait également les balcons de la Roupidère, qui offrent des vues panoramiques sur le Canigou, et ont déjà fait l'objet d'un travail de valorisation par le syndicat mixte du Canigou Grand Site, avec des chemins et belvédères à découvrir. Le prieuré de Marcevol, situé en balcon sur la vallée de la Têt, est un lieu patrimonial et culturel qui mène une politique paysagère cohérente et inscrite sur la durée, et gagnerait également en reconnaissance, ainsi que d'autres sites naturels inédits comme les gorges du Llech.

L'extension envisagée permettrait également de reconnaître et protéger les villages balcons aujourd'hui déjà mis en valeur comme Eus, et ceux plus méconnus d'Espira de Conflent, Marquixanes, Joch ou Rigarda. Avec leur profil à flanc de côteau, leurs ruelles tortueuses, leurs vues belvédères sur les vallées, leur patrimoine bâti ouvragé utilisant la brique et le galet, ils sont souvent d'origine médiévale, et liés à la présence de château de défense. Ils offrent des caractères forts et contrastés par rapport au reste du territoire du Parc, à l'architecture le plus souvent montagnarde, à valoriser.

A l'intérieur de ces villages et à travers l'important patrimoine bâti, c'est enfin une histoire géologique de 600 millions d'années qui se révèle et fait l'identité architecturale du Conflent. Le thème du patrimoine bâti est très actuel et si l'histoire géologique récente nous est racontée à travers les formes du paysage (voir plus haut), la centaine d'édifices romans construits entre le Xe et le XIIIe siècle qui constellent le Conflent montrent par exemple à travers ses matériaux la profondeur d'une histoire géologique remontant aux roches les plus anciennes des Pyrénées, il y a 600 millions d'années.

La richesse de cette histoire géologique fait par ailleurs l'objet d'une mise en valeur par le biais d'un projet interparc de sentier d'itinérance pédagogique : la Géotraverse. Porté par le Pnr des Pyrénées catalanes et le Pnr des Corbières-Fenouillèdes, ce sentier a pour but de raconter l'histoire géologique des Pyrénées, d'expliquer la diversité des paysages et celle des activités humaines des deux parcs. Il serpente actuellement sur quelques kilomètres en dehors des contours des parcs mais une extension des périmètres permettrait d'emprunter le GR36, dont le balisage, l'entretien et l'offre touristique faciliteraient la mise en tourisme et les retombées économiques sur le territoire.

La valeur ajoutée du périmètre d'étude élargi

- Valoriser les paysages emblématiques de la « vallée verger du Conflent » et accompagner leur transformation
- Intégrer les balcons de la Roupidère, lieux panoramiques de découverte de l'ensemble de l'entrée du Parc
- Reconnaître et valoriser les villages balcons de la vallée verger

4.2 - Un périmètre qui permet une meilleure couverture du réseau hydrographique

La question de la gestion de la ressource en eau est cruciale sur ce territoire qui a déjà connu plusieurs périodes de sécheresse ces dernières décennies, dont une, la plus marquée, qui dure depuis près de 2 ans (au moment de la rédaction de cette note). En 2024, le département des Pyrénées-Orientales est en voie d'aridification, si ce n'est de désertification. Le territoire du PNR est plus préservé que la plaine du Roussillon, mais malgré tout touché de plein fouet. Les arrêtés préfectoraux se succèdent, et la question d'un usage raisonné, équilibré et solidaire de la ressource est une obligation.

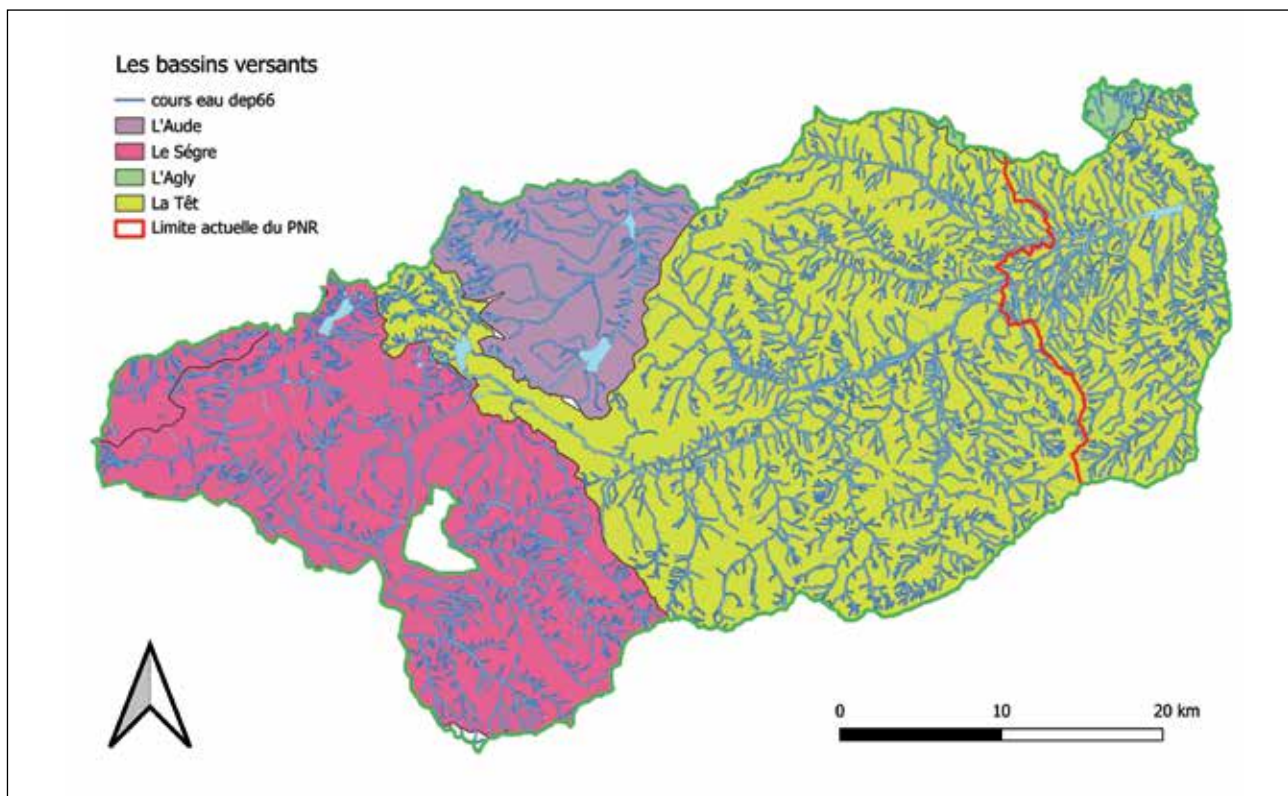
Le PNR, sur sa partie occidentale, fait office de château d'eau pour l'aval. Trois bassins versants (Sègre, Vallée de l'Aude et Tet) y trouvent leurs sources.

Du côté de la basse Cerdagne et de la vallée du Carol, le contrat Rivière Sègre, partenaire du PNR, a la charge d'une gestion concertée de la ressource en eau. Côté Capcir, deux barrages marquent aussi le paysage : le barrage de Puyvalador, mis en service en 1932, s'étend sur une surface de 90 ha et alimente une unité de production hydroélectrique ; le second, le lac de Matemale, a été créé dans les années 60 pour approvisionner l'Aude en période d'étiage. Une activité hydroélectrique s'est greffée en 1995.

Sur ces hauts plateaux, on peut noter la présence d'autres importants points d'eau : lac des Bouillouses, lac d'Aude, lac de Balcère et étangs des Camporells. Le SAGE de la Haute Vallée de l'Aude, qui intègre six communes en tête du bassin versant de l'Aude, permet une gestion concertée de la ressource en eau. Sur l'Aude, les zones humides peuvent stocker jusqu'à l'équivalent des lacs de Matemale et de Puyvalador et sont donc un soutien aux débits d'étiage.

La Têt, on l'a vu, est l'un des principaux cours d'eau du département des Pyrénées Orientales, dont toute la Tête de bassin se situe au cœur du Parc. Il s'agit d'une rivière artificialisée par l'hydro-électricité (11 centrales hydroélectriques) qui posent parfois problème en termes de continuité écologique sur le cours d'eau et le transport des sédiments. En ce sens, le Parc est membre du Syndicat mixte du Bassin versant de la Têt. De Mont-Louis au barrage de Vinça, le bassin de la Têt s'inscrit dans le Conflent, pays de moyennes montagnes fortement incisées par des vallées étroites et cloisonnées souvent en gorges.

Les réservoirs de biodiversité liés aux zones humides ont été définis à partir de l'inventaire du Parc de 2006, quelques 1900 tourbières ont été recensées, abritant une biodiversité remarquable et des milieux de grand intérêt patrimonial. 80 unités parmi les zones humide inventoriées sont considérées comme prioritaires et parmi elles 6 zones humides sont de priorité 1. Sur la partie amont du bassin de la Tet, ces tourbières jouent un rôle déterminant de stockage de la ressource. Les ripisylves jouent elles un rôle essentiel pour ralentir le ruissellement.



Carte 10 : Cours d'eau et bassins versants du périmètre d'étude proposé

La restauration de sa continuité écologique et la conciliation des usages autour de la rivière (irrigation agricole, pêche, alimentation en eau potable) est en enjeu fort pour le Parc. Cette question est d'autant plus prégnante que ce bassin dispose de 2 barrages (Bouillouses et Vinça) qui se remplissent avec une eau produite à 90% à l'amont de la plaine du Roussillon, où la demande en eau est plus forte.

Autre élément patrimonial fort qui fait l'objet d'un accompagnement du Parc : le réseau de canaux gravitaires. Un important réseau maille le territoire. On en dénombre 79 sur le territoire du Parc avant extension, dont une soixantaine se situent en Conflent et une vingtaine en Cerdagne Capcir. Les utilisateurs des canaux se sont constitués en ASA (Associations Syndicales Autorisées). Fin 2022 était créée la fédération des canaux du Conflent, ayant pour objet de fédérer les gestionnaires et protéger ces ouvrages. Les canaux sont des éléments fondamentaux de la structuration des paysages et de l'économie des exploitations agricoles.

La valeur ajoutée du périmètre d'étude élargi

- Une zone plus pertinente pour la gestion de la ressource en eau : les 19 communes permettent la couverture intégrale du secteur du bassin versant Tet Amont
- Grande concentration de canaux entre Prades et Vinça, vitaux pour l'agriculture locale, essentiellement gravitaires, rarement sous pression, ne présentant pas de forages, et irriguant des superficies allant jusqu'à 500 hectares.
- La zone de Prades a une fonction stratégique de recharge des nappes

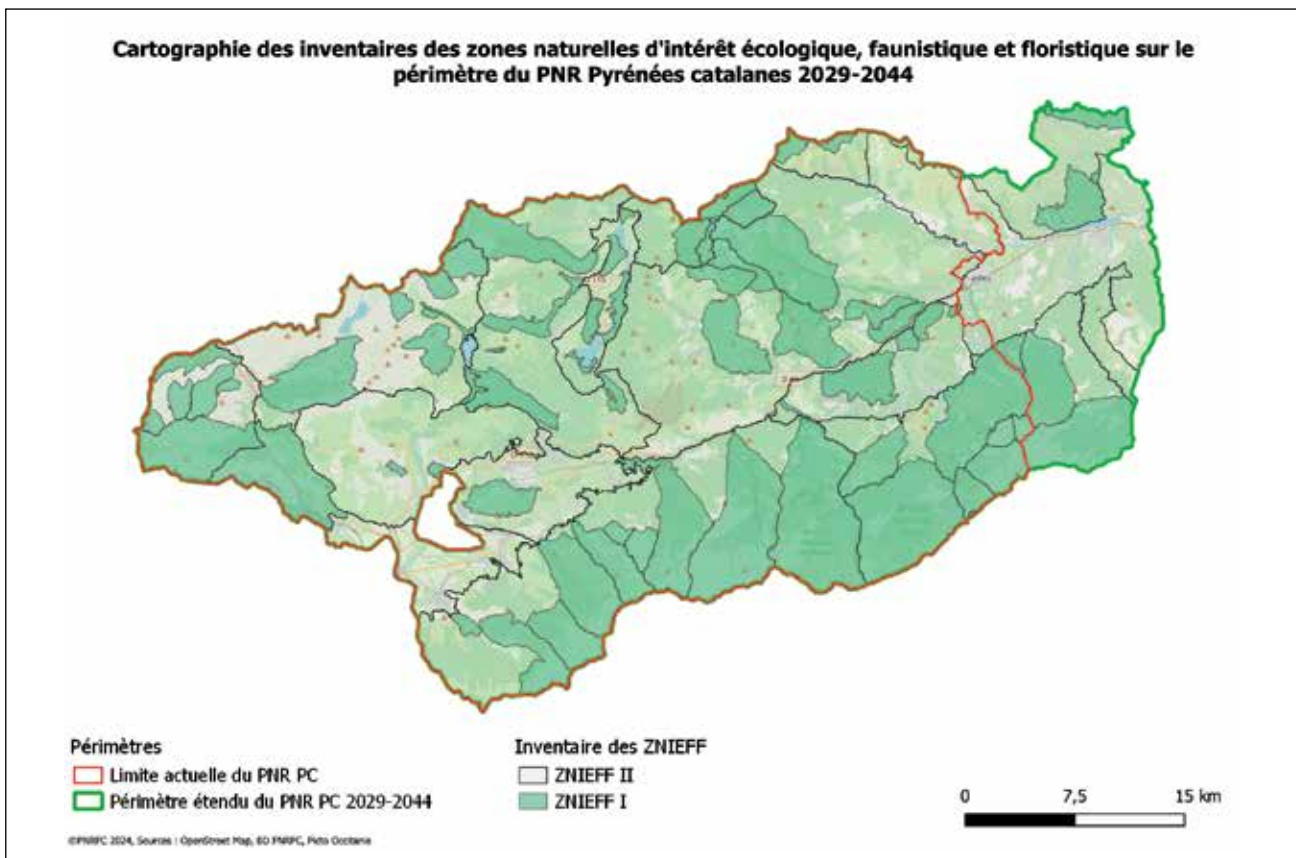
4.3 - Un patrimoine naturel exceptionnel dont le nouveau périmètre permet une meilleure attention aux continuités

4.3.3 - Contexte global : richesse du territoire actuel

Le PNR se caractérise par une grande diversité d'influences climatiques. Sa situation géographique, avec la mer à l'est, la chaîne centrale à l'ouest, explique ce gradient allant du méditerranéen au montagnard, avec également une influence océanique au Nord. La résultante est une mosaïque d'habitats typiques, allant de la garrigue méditerranéenne au pla d'altitude, en passant par la forêt de pins à crochets, habitat majoritaire sur le Parc.

Cette grande diversité de milieux naturels étant propice à une grande richesse, le Parc est l'habitat d'une impressionnante diversité d'espèces, flore et faune confondues. Parmi celles-ci, on note des espèces protégées à l'échelon national et/ou européen, des espèces à Plans Nationaux d'Actions (PNA), comme la Pie-Grièche méridionale (*Lanius meridionalis*), ou le Léopard ocellé (*Timon lepidus*). L'important taux d'endémisme du territoire démontre aussi 'exceptionnelle richesse présente sur le territoire. Cela est illustré par le cas de l'Antaxie catalane (*Antaxius chopardi*), sauterelle présente uniquement dans les Pyrénées-Orientales et l'Aude, ou de la sous-espèce pyrenesdebilis du Damier de la Succise (*Euphydryas aurinia* ssp. *pyrenesdebilis*), présente seulement dans l'Est des Pyrénées.

La forte présence et l'étendue de ZNIEFF de type 1 et 2 vient appuyer le constat fait ci-dessus. Ces inventaires ont servi de base pour la mise en place de périmètres d'aire protégées sur le territoire.



Carte 11 : Cartographie des inventaires des ZNIEFF sur le périmètre élargi

Comme l'indiquent les listes rouges régionales pour les Odonates et Papillons de jour, une importante proportion d'espèces menacées à l'échelle régionale sont présentes sur le territoire du PNR, expliquant la responsabilité du Parc vis à vis du suivi et de la préservation de ces espèces.

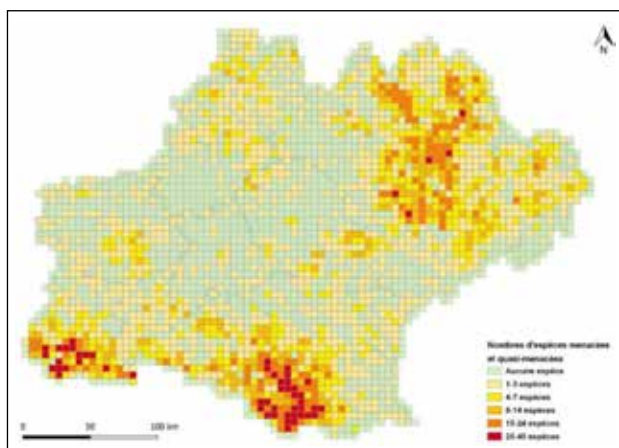


Figure 1 : Nombre d'espèce de papillons de jour menacées classées dans les catégories de conservation « En danger critique », « En danger », « Vulnérable » et « quasi-menacées » par mailles de 5x5 km en Occitanie

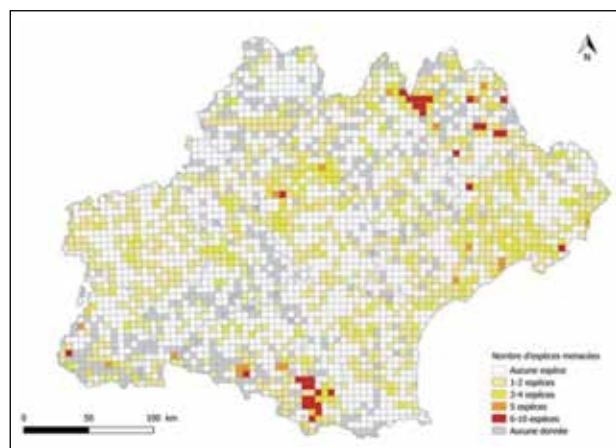


Figure 2 : Nombre d'espèce d'odonates menacées classées dans les catégories de conservation « En danger critique », « En danger », « Vulnérable » et « quasi-menacées » par mailles de 5x5 km en Occitanie.

Cette richesse patrimoniale explique le grand nombre de zonages réglementaires relatifs à la préservation et à la conservation de la biodiversité.

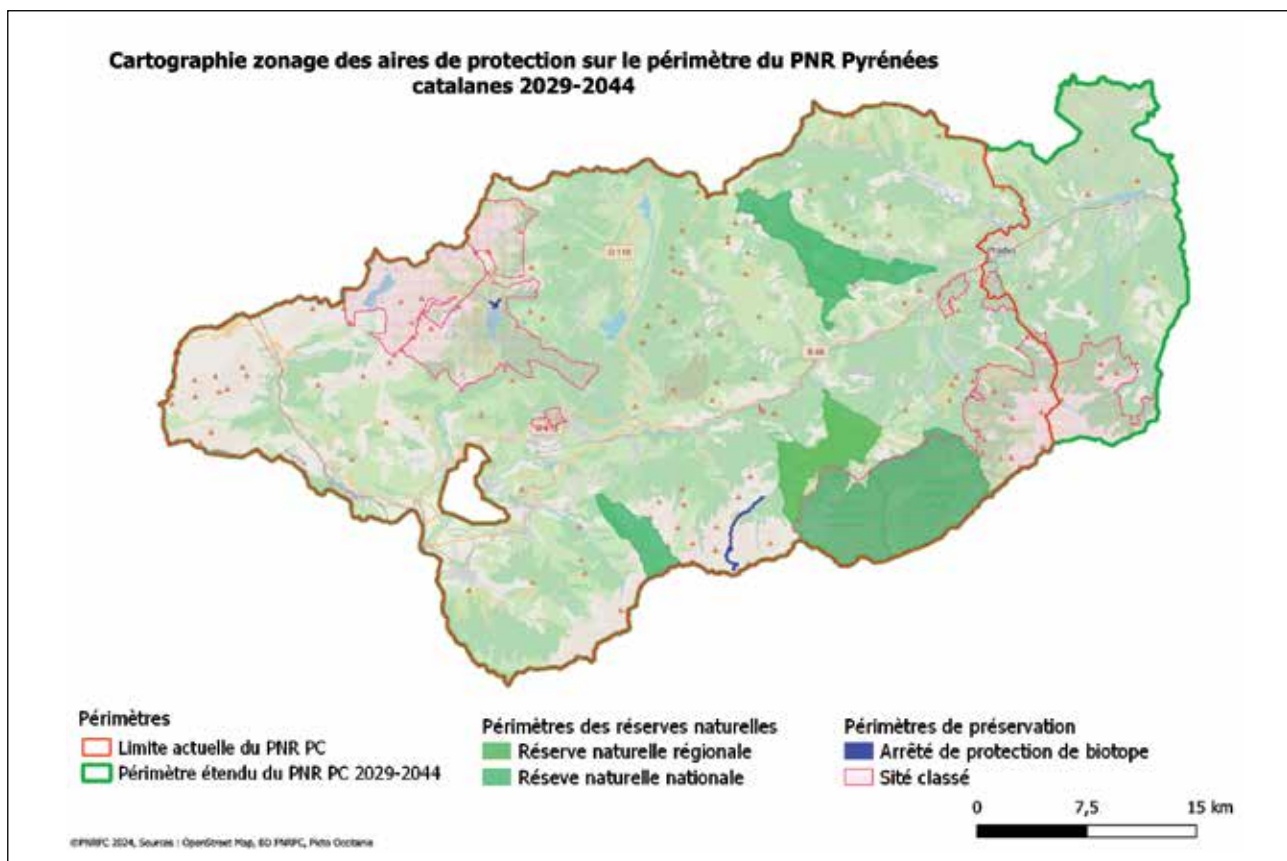
Natura 2000

Sur le nouveau périmètre proposé, 12 sites Natura 2000 sont recensés :

Nom du site	Type de site	Structure animatrice
Massif de Madres-Coronat	Zone Spéciale de Conservation	Pnr des Pyrénées catalanes
Massif du Madres-Coronat	Zone de Protection Spéciale	Pnr des Pyrénées catalanes
Capcir, Carlit et Campcardos	Zone Spéciale de Conservation	Pnr des Pyrénées catalanes
Capcir - Carlit - Campcardos	Zone de Protection Spéciale	Pnr des Pyrénées catalanes
Massif du Puigmal-Carança	Zone Spéciale de Conservation	Pnr des Pyrénées catalanes
Massif du Puigmal-Carança	Zone de Protection Spéciale	Pnr des Pyrénées catalanes
Pins de Salzman du Conflent	Zone Spéciale de Conservation	SM du Canigó Grand Site
Sites à chiroptères des Pyrénées-Orientales	Zone Spéciale de Conservation	Conseil départemental des Pyrénées-Orientales
Massif du Canigou	Zone Spéciale de Conservation	SM du Canigó Grand Site
Canigou - Conques de la Preste	Zone de Protection Spéciale	SM du Canigó Grand Site
Haute Vallée de l'Aude et Bassin de l'Aigretté	Zone Spéciale de Conservation	Communauté de communes du Pays de Sault
Fenouillèdes	Zone Spéciale de Conservation	SM du Canigó Grand Site

Figure 3 : Tableau des zones NATURA 2000 sur l'extension de périmètre proposée

(Surlignés en jaune les sites NATURA complétés et en bleu le nouveau site NATURA)



Carte 12 : Cartographie des zonages des aires de protection sur le périmètre élargi

Regroupés sous 3 Documents d'Objectifs (DOCOB), ce sont 6 sites Natura 2000 (3 Zones de Protection Spéciale (ZPS), désignées au titre de la Directive Oiseaux et 3 Zones Spéciales de Conservation (ZSC), désignées au titre de la Directive Habitats Faune Flore) qui sont animés par le Parc naturel régional des Pyrénées catalanes. Ils s'étendent sur 70 000 hectares, soit plus de 50% de la surface actuelle du PNR et ouvrent la voie à des actions de gestion et de développement du territoire.

Avec l'extension ce sont 1 nouveaux DOCOB (site Fenouillèdes) et 2 sites Natura 2000 complétés qui viendront se rajouter aux actions de gestion et de préservation de la biodiversité.

Massif du Madres-Coronat :

D'une superficie de 20 000 hectares, le Massif du Madres-Coronat couvre 18 communes sur une altitude variant entre 400 à 2 469 mètres et offrant ainsi un relief diversifié propice à une biodiversité exceptionnelle. Les diverses influences climatiques que l'on y trouve expliquent la présence d'espèces aux affinités allant du méditerranéen au boréal. Parmi les espèces rares qui y résident, on compte, entre autres, la Ligulaire de Sibérie, l'Alysson des Pyrénées, le Percnoptère d'Égypte et le Desman des Pyrénées. Les activités économiques principales y sont l'élevage extensif et le tourisme. Créé en 1995, il s'agit de l'un des premiers sites Natura 2000 en France.

Capcir-Carlit-Campcardos :

La Massif montagneux du Capcir-Carlit-Campcardos s'étend sur 15 communes et 40 000 hectares, faisant de lui le plus vaste site Natura 2000 des Pyrénées catalanes. Il englobe notamment le Pic Carlit, plus haut sommet du département qui culmine à 2 921 mètres. Les études menées sur ce site révèlent des enjeux environnementaux significatifs, tels que la présence rare du Botryche simple, une fougère connue sur seulement 6 départements français. C'est un site qui abrite des enjeux socio-économiques importants et qui est caractérisé notamment par une prédominance des zones de pâturages (estives) et une forte présence des domaines skiables. Son DOCOB a été approuvé par le comité de pilotage le 16 octobre 2009.

Massif du Puigmal – Carança :

Avec une superficie de 10 000 hectares répartis 10 communes, le Massif du Puigmal – Carança est un site montagneux couvrant la crête frontalière avec l'Espagne, des vallées d'Eyne et de la Carança, ainsi que la basse vallée du Mantet. Dominé par les 2 910 mètres du Puigmal, il se distingue notamment par l'importance de cet élément. La partie orientale du massif abrite la majorité des forêts, tandis que des activités humaines telles que le pastoralisme et les loisirs façonnent le territoire. L'étude du site révèle plusieurs enjeux majeurs, dont la préservation du Gypaète barbu et du Lagopède alpin. Son DOCOB a été approuvé par le comité de pilotage le 13 décembre 2010.

Sites à chiroptères des Pyrénées Orientales :

Un ensemble de 6 entités réparties entre les Fenouillèdes et le Conflent composent ce site. Il s'agit de gîtes d'hibernation, de reproduction ou de transit, ou de terrains de chasse, permettant aux espèces de mener à bien leur cycle de vie. Les gîtes sont principalement constitués de cavités et grottes naturelles, d'anciens bâtiments et carrières. Les zones de chasse sont quant à elles composées de milieux ouverts à semi-ouverts, milieux forestiers, milieux rupestres et de cours d'eau. L'importance de ces gîtes dans la conservation des espèces ciblées par le site varie de national (Désix et Montalba) à local (Rodès).

Massif du Canigó (ZSC) et Canigou - Conque de la Preste (ZPS) :

Localisé à l'extrémité orientale de la chaîne des Pyrénées ces deux sites de montagne s'étendent respectivement sur 11 746 ha et 20 224 ha, incluant le pic du Canigó et les 3 réserves naturelles nationales de Mantet, Py et Prats-de-Mollo (seulement pour la ZPS). Étant situés aux confluences des climats montagnards et méditerranéens, ces sites abritent une grande richesse biologique aussi bien en termes de faune (Rosalie des Alpes, grand Rhinolophe, bombyx Everie...), flore (Orthotric de Roger, Buxbaumie verte...) et habitats (tourbières, forêt montagnard et subalpines de pins à crochets, landes sèches...).

Haute Vallée de l'Aude et Bassin de l'Aiguette :

Situé majoritairement dans le département de l'Aude, seule une petite languette de ce site déborde sur le territoire du Capcir.

Pins de Salzman du Conflent :

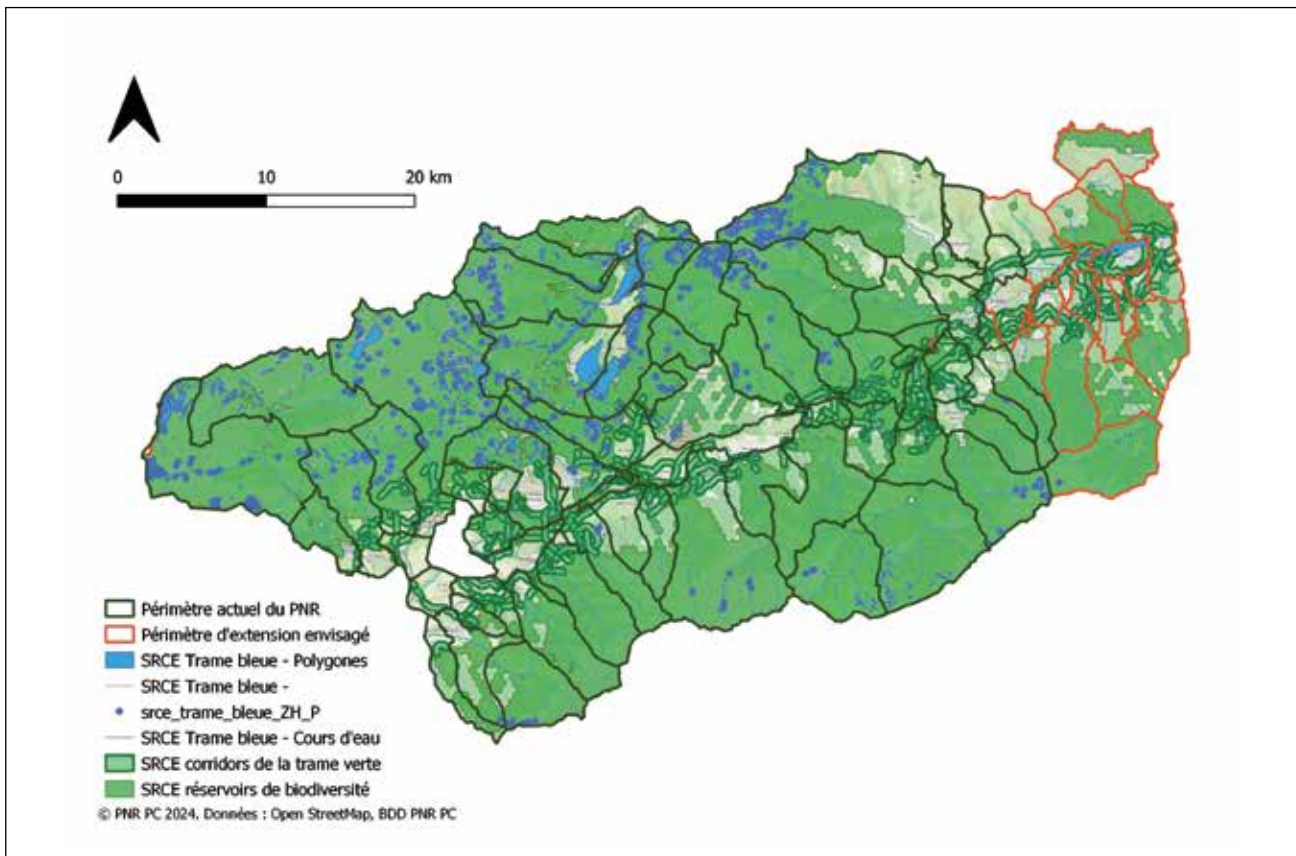
Ce site de 998ha, associé à la vallée moyenne de la Têt, est couvert sur la majorité de sa surface par du Pin de Salzman. Cette essence est accompagnée sur la totalité du site par du chêne pubescent, du robinier, du châtaignier, de l'érable, du frêne. Le sol du site est composé de schistes. Cette zone spéciale de conservation est centrée sur les enjeux d'habitats liés aux prairies maigres de fauche de basses altitudes et aux pinèdes (sub)méditerranéennes de pins noirs endémiques.

Site Fenouillèdes :

Créée en 2010 et d'une superficie de 479 ha, le site «Fenouillèdes» est à cheval sur deux communes, Rodès et Montalba-le-Château. Situé entre 350 et 559 mètres d'altitude, cet espace, battu par les vents et plus ou moins arrosé en fonction des années est remarquable par ses mares et ses fossés temporaires, ses prairies maigres et humides de fauche et son peuplement naturel de Chêne liège. On y retrouve 650 espèces de plantes, dont un certain nombre d'espèces à répartition très restreinte en France comme le Cytise arboré, l'Isoète de delile, le Peucédan de Catalogne, la Renoncule à feuille nodale ou le Trèfle tronqué. Le cortège faunistique est lui aussi très diversifié bien que moins bien étudié. On y note un certain nombre d'espèces emblématiques comme la Noctuelle des Peucédans, le Branchype stagnal, le Psammodrome d'edwards, la Magicienne dentelée, le Criquet printannier, le Bruant ortolan et la Fauvette pitchou. Les activités économiques principales y sont l'élevage extensif et le tourisme.

4.3.4 - Cohérence entre les deux périmètres, cohérence du nouveau périmètre

Du point de vue de la continuité écologique, cette extension permettra d'inclure des réservoirs de biodiversité ainsi que des corridors identifiés dans le Schéma Régional de Cohérence Écologique Languedoc-Roussillon (voir carte 13). Connectés à ceux déjà présents sur le territoire actuel du Parc, ils participent à la préservation des espèces, à leur dispersion/déplacement, ainsi qu'à la garantie de leur diversité génétique. Nouvelle carte à mettre ici, puis mettre à jour numérotation des cartes qui suivent



Carte 13 : Schéma Régional de Cohérence Écologique sur le périmètre d'étude proposé

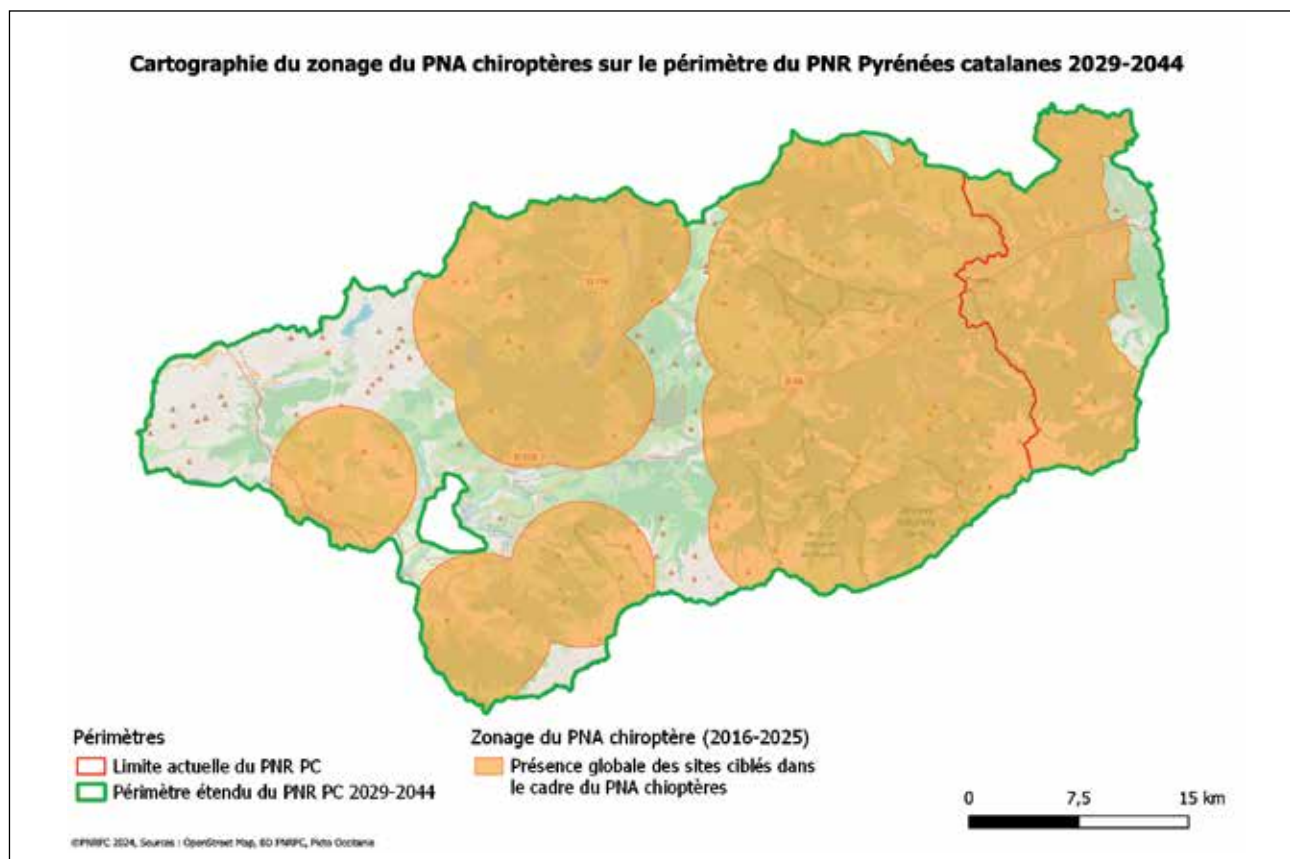
Le grand nombre de zonages de protection présents sur le périmètre du Parc témoignent d'une grande richesse écologique et démontrent de la pertinence de la présence d'une structure à même de porter des projets en faveur de la biodiversité et donc de préserver cette biodiversité d'exception. De même, le fort taux de recouvrement par des inventaires de biodiversité du périmètre d'extension est le témoin d'une grande richesse écologique.

Sans considérer le Parc (lui-même reconnu comme aire protégée), on observe un recouvrement de 59,7% d'aires protégées sur le périmètre actuel du PNR, et de 52,7% sur le périmètre d'extension.

En termes de protection forte, en regroupant les Réserves (RNN + RNR) et les Arrêtés de Protection de Biotope, on est sur le périmètre actuel à 10% de recouvrement (14 000 ha environ) et 8,6% sur le périmètre d'extension.

La présence du Parc sur ce territoire pourrait permettre de faciliter la mise en place de périmètre d'aire protégée, s'intégrant dans le cadre de la SNAP, et serait cohérente au regard des enjeux de biodiversité présents.

L'extension du PNR vers l'est accroîtra la diversité du patrimoine naturel de celui-ci, en prenant en compte un plus grand nombre de milieux méditerranéens et de plaine. Le gradient altitudinal et climatique plus élargi enrichira la biodiversité du Parc, aussi bien celle déjà connue que d'espèces peu ou pas présentes sur le périmètre actuel, notamment en termes de reptiles ou d'amphibiens (tritons, rainettes...) et qui pourraient à terme être amenés, comme le montre la tendance actuelle, à migrer vers une plus haute altitude ; leur connaissance biologique et leur suivi permettront d'anticiper les enjeux à venir sur les zones les plus hautes.

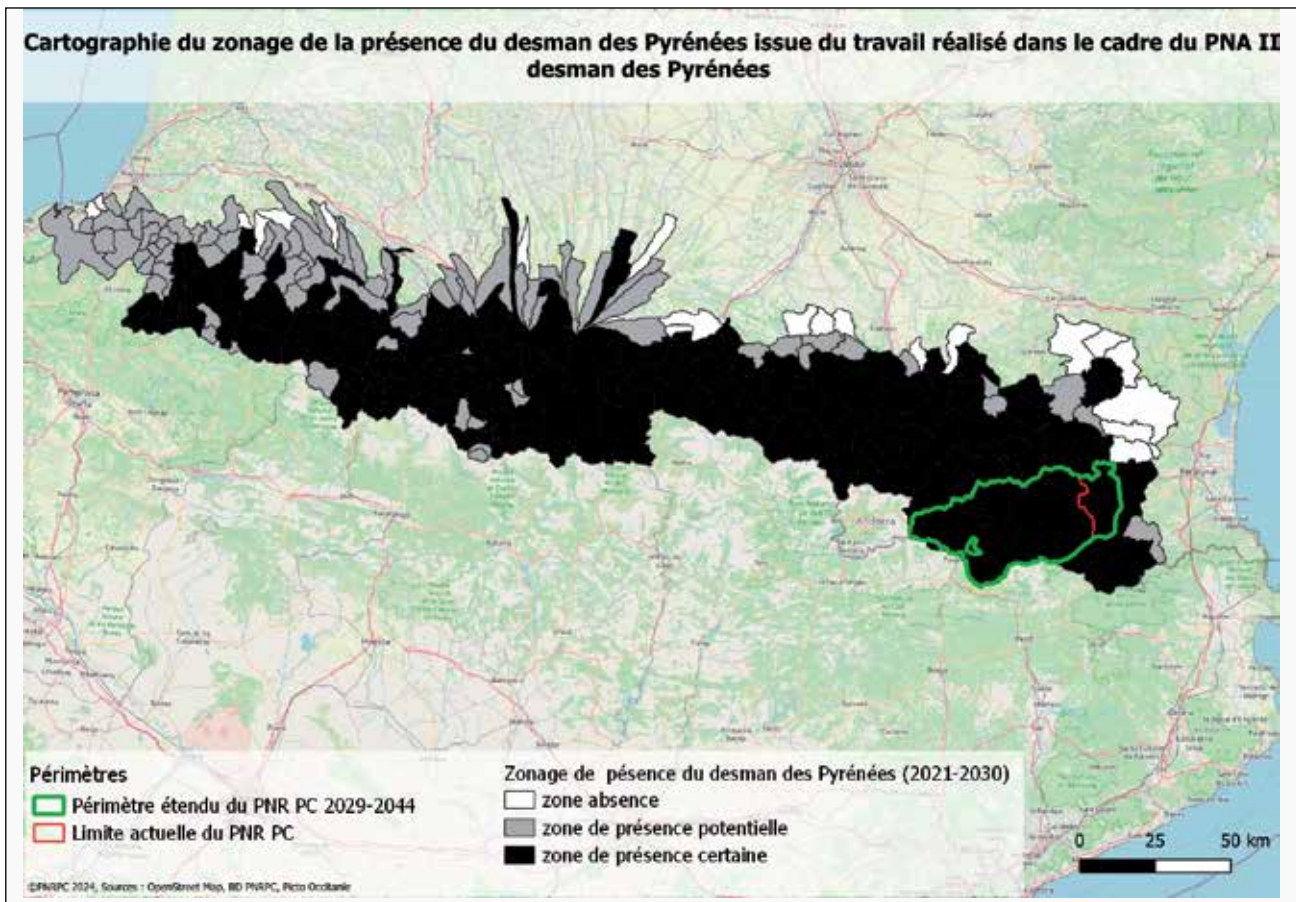


Carte 14 : Zonages du PNA chiroptères

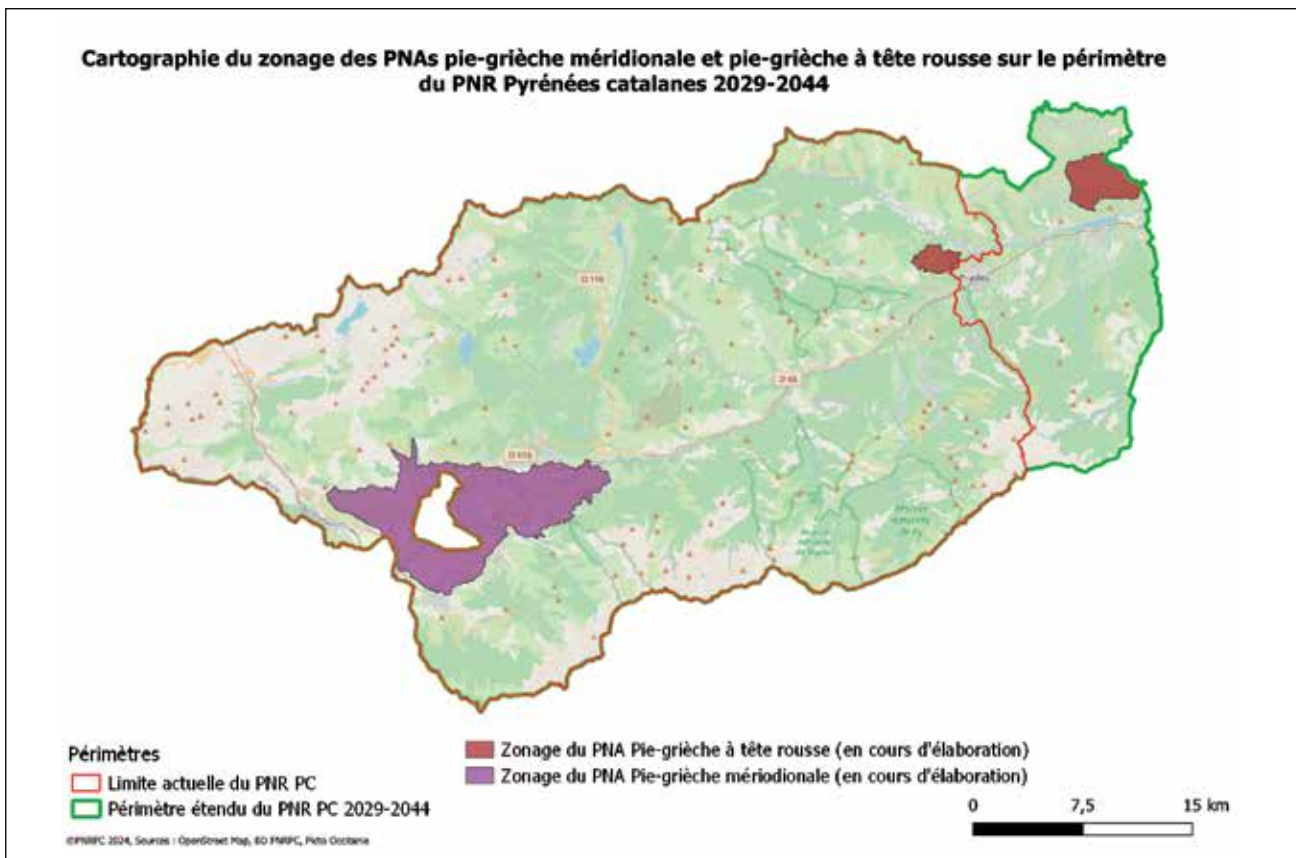
L'intégration des 19 communes proposées dans l'extension permettra au Pnr Pyrénées catalanes d'avoir une action plus cohérente à l'échelle de Plan Nationaux d'Actions ciblant les espèces de sa Charte. En effet, actuellement les PNA chiroptères (cf carte 14), lézard ocellé (carte 17), pollinisateurs, desman des Pyrénées (cf carte 15) ou encore Pie-grièche à tête rousse (carte 16), pour ne citer qu'eux, se trouvent aussi bien dans le périmètre actuel que dans la zone d'extension proposée.

La valeur ajoutée du périmètre d'étude élargi

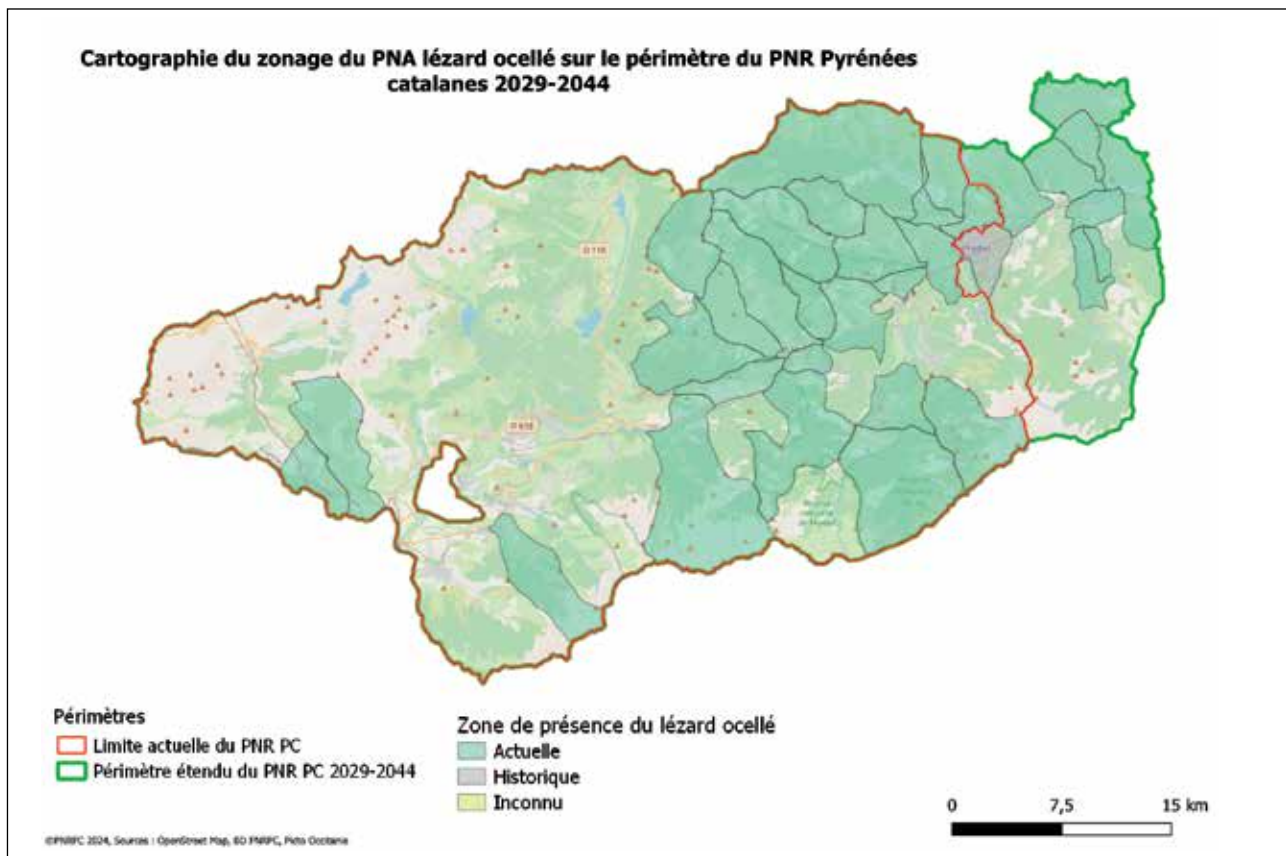
- Inclusion de nouveaux réservoirs de biodiversité et de corridors écologiques
- Grande richesse écologique (en particulier flanc nord du massif du Canigó)
- Opportunité de faciliter la mise en place de périmètre d'aire protégée sur l'extension
- Diversification faunistique et floristique et anticipation des évolutions
- Action plus cohérente à l'échelle de Plan Nationaux d'Actions



Carte 15 : Zonage du PNA Desman



Carte 16 : Zonage des PNA de la pie grièche



Carte 17 : Zonage du PNA du lézard ocellé

4.4 - Une « terre romane en pays catalan » : une unité patrimoniale riche

La mise en œuvre de la charte actuelle a déjà eu une influence jugée positive et significative en matière de connaissance, protection et valorisation du patrimoine culturel matériel et immatériel.

4.4.1 - L'habitat traditionnel

Sur l'habitat traditionnel, un projet de recherche ethnographique a permis de questionner le territoire sur l'identité constructive du Pnr Pyrénées catalanes. Un travail valorisé grâce à la publication d'un documentaire vidéo intégré dans la collection du PNR « Identités Montagnardes ». Un ouvrage grand public « Habitat traditionnel des Pyrénées catalanes » publié en 2014 est venu conforter ce travail de connaissance et de valorisation. L'habitat traditionnel du Pnr des Pyrénées catalanes forme un ensemble architectural à forte identité, reflet du cadre naturel montagnard particulier dans lequel il s'insère, et reflet de la vie, du travail et de l'histoire des générations qui l'ont édifié puis sans cesse habité et transformé jusqu'à aujourd'hui. La présence de trois types bâtis : la maison de journalier ou d'ouvrier, et la petite ferme de village, sur cour ou disséminée, sont trois formes d'habitat traditionnel que l'on rencontre sur l'intégralité du territoire. Les communes d'extension du périmètre s'inscrivent dans ces logiques architecturales.

Sujet de cette extension, le Conflent marque la transition entre deux types de toitures : le Conflent de tuile : vallées de la Têt, de la Castellane, de la Litera, de la Rotja et du Cady et le Conflent de llose : défilé de la Têt, contreforts schisteux du Madres et du Canigou, Garrotxes. Il y a un réel enjeu de poursuivre les travaux sur cette thématique de l'habitat traditionnel sur le périmètre élargi, dans des logiques patrimoniales mais également celles de l'éco rénovation tout en poursuivant la réflexion sur l'intégration des énergies renouvelables.

La labellisation en 2021 comme Pays d'Art et d'histoire de l'ensemble du territoire de la communauté de communes Conflent Canigó confère au secteur Conflent, dans sa globalité, une échelle de travail pertinente pour le Pnr des Pyrénées catalanes dans la poursuite de ses travaux sur le sujet (plus largement sur le patrimoine, protégés et vernaculaire).

4.4.2 - Le patrimoine vernaculaire matériel et immatériel



Photo 5 : Puit en pierre sèche, Arboussols

Au cours des deux premières chartes, le Syndicat mixte du PNR Pyrénées catalanes et ses partenaires se sont consacrés à la connaissance, la protection et la valorisation du patrimoine vernaculaire matériel et immatériel par le biais d'inventaire du patrimoine bâti non protégé et la collecte de la mémoire orale.

→ La pierre sèche

Le patrimoine en pierre sèche très riche et très présent sur l'actuel périmètre (cortals, bergeries d'altitude situées sur la partie intermédiaire des versants, corrals, enclos à bétail ou encore feixes, terrasses de cultures vivrières) a fait l'objet d'un projet d'inventaire participatif, le Wikipedra. Pour des raisons de cohérence et de continuité territoriales, lors de la mise en place de la plateforme en 2016, l'ensemble de la Communauté de communes Conflent Canigó a été intégré à ce dispositif. 300 ouvrages en pierre sèche sont actuellement référencés sur l'ensemble du secteur Conflent. L'extension du périmètre permettra de poursuivre

l'animation de cet outil et ainsi approfondir les connaissances sur ce patrimoine, notamment sur le site des « tarters de Vinça » (hameau de Sahorle) constituant un exemple monumental et unique de ce type d'architecture. Concernant les aspects immatériels de la pierre sèche, la transmission du savoir-faire est un enjeu majeur afin de maintenir un patrimoine local, des paysages identitaires et des aménagements publics soignés et de qualité. Depuis 2018, la technique constructive de la pierre sèche est classé patrimoine mondial par l'UNESCO. Des actions significatives existent depuis 2011, ce patrimoine étant très présent sur les communes du périmètre d'extension, le Syndicat mixte du Pnr des Pyrénées catalanes pourra ainsi poursuivre ses actions de sensibilisation auprès des élus et de transmission auprès des agents techniques des collectivités nouvellement intégrées.



Photo 6 : Cabane en pierre sèche adossée à un mur, Estoher

→ Les canaux d'irrigation

L'aménagement des espaces a amené les hommes à se soucier de la question des eaux, particulièrement importante en Pyrénées catalanes zone rurale et agricole de montagne et de moyenne montagne. L'actuel périmètre du PNR possède de très beaux exemples d'ouvrages patrimoniaux liés à la gestion de l'eau (moulins, forges, ponts, canaux, etc). Le patrimoine hydraulique est également très présent sur le secteur concerné par l'extension dans la logique de l'écoulement de l'eau et son usage, les canaux d'irrigation en étant le fil conducteur. La Cerdagne est un exemple typique d'aménagement hydraulique d'altitude avec des dizaines de canaux prélevant l'eau dans le haut Sègre et ses différents affluents. Dans le Capcir et le haut Conflent, des canaux de montagne escarpés ont été construits pour faire tourner divers moulins, irriguer les terrasses alluviales et apporter de l'eau aux sources domestiques. Ces canaux étaient fort nombreux au XIXe siècle et il en subsiste encore certains, à l'image du canal ancien d'Oreilla en Conflent. Plus bas, dans les vallées encaissées des fleuves et de leurs affluents, se succèdent des séries impressionnantes de prises d'eau traditionnelles (les rescloses), parfois consolidées ou remaniées.

Les canaux arrosent des terrasses alluviales de plus grandes dimensions, à l'image des terroirs de Prades et des vallées proches (Sahorre, Vernet, Mosset, Molitg, Eus, Marquixanes et Vinça). Dans le cadre de la mise en œuvre de la seconde partie de sa charte actuelle, le Syndicat mixte du Pnr des Pyrénées catalanes consacre un travail important aux canaux d'irrigation entre autres pour leur valeur patrimoniale. Une étude ethnographique permettra la publication d'un ouvrage grand public autour des usages passés, présents et futurs des canaux et le savoir-faire constructif unique par écoulement gravitaire, en lien. L'extension du périmètre rendra toute sa cohérence aux travaux menés sur les aspects patrimoniaux de l'ensemble du linéaire des canaux depuis le plateau Cerdan jusqu'à la « vallée-verger » du Conflent (Cf. Partie paysage). En outre, le Syndicat mixte du Pnr des Pyrénées catalanes est actuellement impliqué dans une réflexion nationale de classement au patrimoine mondial du savoir-faire lié à l'irrigation traditionnelle à système gravitaire qui aura tout son sens à être partagé avec l'ensemble des communes de la Communauté de la communes Conflent Canigó.

→ Archéologie : dynamique de peuplement, les villages abandonnés

D'un point de vue archéologique, des travaux menés depuis le début de la seconde charte, par le Syndicat mixte du Parc, en collaboration avec le laboratoire de recherche FRAMESPA (Université de Toulouse) sur les villages abandonnés du Capcir, aurait toute cohérence à résonner avec le travail engagé actuellement par les Universités de Barcelone et de Perpignan sur les villages abandonnés du Conflent. Au-delà du volet patrimonial et archéologique, ces études ont un grand intérêt pour comprendre les dynamiques sociales passées et futures du territoire du PNR par l'étude des anciens bassins de peuplement, leur environnement et les changements climatiques ayant engendrés au fil du temps des déplacements de population, expliquant l'implantation des bassins de vie contemporains. Le périmètre d'étude élargi pourra permettre l'implication du Syndicat dans l'extension de ces travaux en Conflent, notamment recherches comparatives sur les vallées des Garrotxes, du Cailhan et de la Lentilla où se regroupent des noyaux de villages ayant autrefois connu leur pic d'activité en lien avec les économies de l'élevage (chemins de transhumance majeurs), et l'exploitation du fer.

→ Mémoire orale

La charte actuelle a identifié la collecte de la mémoire orale comme un enjeu fort, avec pour objectif de poser les jalons d'une articulation franche, entre la mémoire du territoire et son présent. Le PNR a répondu à cet enjeu par des campagne de collecte de la mémoire orale, avec des scientifiques mais également avec la contribution de la population (le groupe des collecteurs). Ce travail a donné lieu à des publications, notamment une série d'ouvrages dans une collection bien identifiée « Légendes d'ici – Llegendes d'Aqui ».

Des thématiques larges ont servi de fil d'Ariane dans chacun des tomes : la faune, la flore, l'eau, le feu, l'air, la pierre. Ces collectes se sont cantonnées au périmètre actuel (à une ou deux exceptions près). Pourtant, la logique de collecte de légendes, de contes et d'anecdotes prend son sens sur l'ensemble du territoire du Conflent et ne s'arrête pas aux portes de Prades. Quelques-unes des collectes ont été menées en dehors du périmètre quand elles sont apparues intéressantes et permettant de mieux comprendre l'histoire du territoire du périmètre actuel. Toutefois, un travail approfondi n'a pu se faire.

Aussi, l'extension du périmètre permettra, sur cette thématique importante et pilier des missions du PNR, une logique de collecte, un enrichissement des contenus et plus largement, une action de préservation de la mémoire collective. D'autant plus, au regard des sujets émergents dans le cadre des travaux menés avec la Région et l'Office Public de la Langue catalane sur les langues régionales au travers de la toponymie.

→ Le patrimoine protégé – L'art Roman vitrine du patrimoine conflentois

Le patrimoine religieux du Conflent est marqué par la richesse de constructions bâties dès la période préromane, avec le développement d'édifices à rayonnement important comme les abbayes de Saint-Martin-du-Canigou et de Saint-Michel-de-Cuxa. Les deux abbayes ont largement contribué à l'enrichissement de l'art roman roussillonnais dès le XIe siècle par le déterminisme du comte de Ripoll, Oliba, désigné abbé de Saint-Michel-de-Cuxa en 1008 puis de Saint-Martin-du-Canigó dès 1009. Les matériaux utilisés sont issus de carrières locales, comme le marbre rose de Villefranche-de-Conflent employé pour les arcades et les chapiteaux du cloître de Saint-Michel-de-Cuxa, ou encore le marbre blanc et le griotte du portail d'entrée de l'église Sainte-Marie du prieuré de Marcevol. A travers ses caractéristiques décoratives, le site religieux de Marcevol reflète la richesse des chanoines du Saint-Sépulcre installés au prieuré dès l'époque médiévale. Ils possèdent en effet plusieurs biens dans le Conflent, notamment dans 21 paroisses que sont Vinça, Marcevol, Arboussols, Sahorle, Joch, Finestret, Sahilla, Baillestavy, Glorianes, Rià, Cirach, Fornols, Nabilles, Arletes, Flassa, Jujols, Soanyes, Espolla, Cerola et la vallée de Mosset. Le rayonnement de Marcevol n'est pas sans rappeler celui du prieuré de Serrabone (hors périmètre mais significatif pour son rayonnement), dont certains édifices du Conflent en sont directement attachés. C'est le cas de l'église prieurale Sainte-Marie d'Espira-de-Conflent fondée en 1091 afin d'accueillir les chanoines augustins du prieuré de Serrabone et de l'église Sainte-Eulalie de Vilella (IXe-XIe et XIIe) de Rigarda donnée au prieuré au XIIe siècle. L'extension du périmètre permettra de rattacher l'ensemble de ce patrimoine roman au reste des autres entités, notamment la Cerdagne, où se concentre également un riche patrimoine religieux de style roman et ainsi permettre une valorisation touristique cohérente et unitaire sur l'ensemble du territoire.



Photo 7 : Abbaye de Saint-Michel-de-Cuixà, Codalet



Photo 8 : Église Saint-André à nef unique, Baillestavy

→ Le patrimoine vivant, la culture et le lien social

La vitalité des Pyrénées catalanes provient de sa capacité à créer du lien social grâce à une identité marquée et un tissu associatif dense. Le PNR possède des acteurs et des équipements structurants, afin de pouvoir rapprocher culture catalane, création artistique et diffusion. Le maintien et l'accueil de nouvelles populations est un défi pour les territoires ruraux. Le lien entre les nouveaux habitants, les résidents secondaires, les touristes et les habitants à l'année et les liens intergénérationnels sont parfois rompus par les nouveaux modes de vie contemporains.

La culture, par l'ensemble des aspects qu'elle revêt est une passerelle que les acteurs du territoire du Parc naturel régional souhaitent « construire » et « vivre » ensemble. Elle participe à la qualité de vie et complète la notion de cadre de vie. Par ailleurs, l'offre patrimoniale et culturelle (arts vivants, patrimoines matériels et immatériels) est une composante essentielle pour la promotion du territoire, elle accroît le potentiel de développement touristique. Le Syndicat mixte du Pnr des Pyrénées catalanes travaille avec un acteur culturel important basé à Villefranche-de-Conflent, le collectif La Clé repéré par la DRAC et compétent en matière de lien social et de développement culturel. Son action est large sur l'ensemble du territoire de la Cerdagne, en passant par le Capcir et sur l'ensemble du Conflent. Les projets développés par ce collectif auraient tout leur sens à être partagés sur l'ensemble du bassin de vie conflentois afin d'ouvrir les possibilités de travailler avec de nouveaux publics, les résidents des Ephad de Prades et Vinça, les écoles, collèges et Lycée des communes du périmètre d'extension.

Petit Zoom *partenariat Fondation du patrimoine*

Une convention entre le Syndicat mixte du Pnr des Pyrénées catalanes et la Fondation du Patrimoine permet d'avoir une force de frappe importante sur les 66 communes actuelles du périmètre avec :

→ Un travail technique de conseil auprès des communes dans les projets de restauration du patrimoine non protégés ;

→ Un captage important de financement et dons pour financer les travaux (un peu de moins de 500 000 € captés de subvention et un peu plus de 90 000 € de dons mobilisés depuis 2014).

Le Syndicat mixte prend à sa charge les cotisations des communes actuelles à la Fondation du patrimoine. Au regard de la diversité patrimoniale et des enjeux identifiés sur le patrimoine non protégé l'élargissement de ce dispositif semble stratégique et pertinent pour la préservation et la mise en valeur de ce dernier sur le secteur Conflent.

La valeur ajoutée du périmètre d'étude élargi

- *Élargir les connaissances sur l'habitat traditionnel et le patrimoine vernaculaire*
- *Ancrer le partenariat avec le Pays d'Art et d'Histoire Conflent Canigó pour des actions conjointes de valorisation du patrimoine culturel auprès des habitants du Conflent*
- *Donner de l'envergure aux études scientifiques ethnographiques et archéologiques en élargissant les collectes et en enrichissant les sites d'étude*
- *Étendre l'ingénierie technique pour impulser des travaux de restauration du patrimoine bâti et soutenir une filière ancienne et en cours de reconstruction*
- *Étoffer les actions culturelles et élargir les publics destinataires*

4.5 - Une économie fragile, présente et touristique, assise sur la valorisation de ses ressources

4.5.1 – Une agriculture séculaire qui façonne nos paysages, menacée par le dérèglement climatique

→ Quelle agriculture dans les Pnr des Pyrénées catalanes avec l'extension ?

Le territoire actuel du PNR est fortement marqué par l'activité agricole, principalement liée à l'élevage, qui modèle les paysages, contribue au développement économique, à la valorisation des produits et au maintien des paysages et des milieux naturels diversifiés du territoire.

Une agriculture qui façonne les paysages :

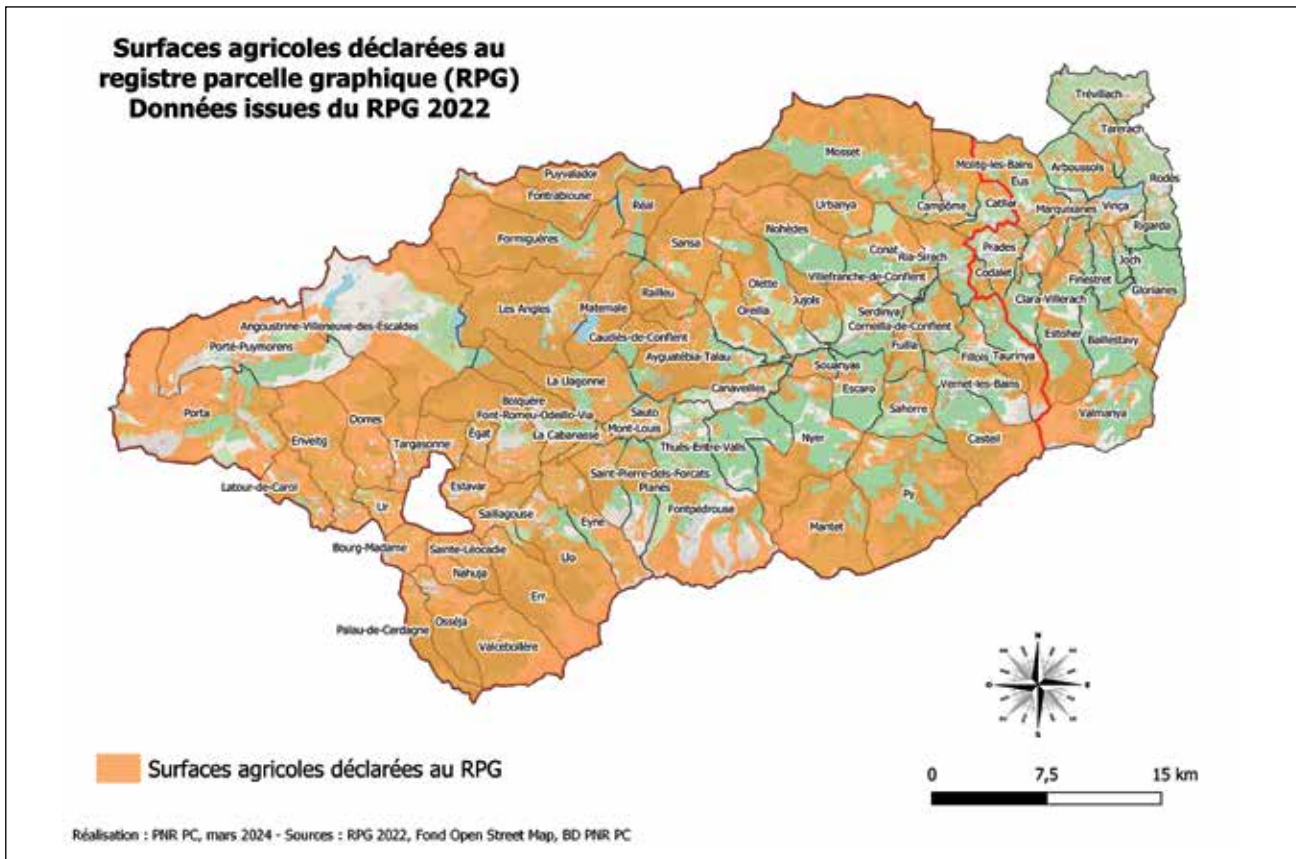
Le territoire est principalement composé de forêts et d'espaces agricoles, notamment d'estives et de parcours, majoritairement situés dans les zones Natura 2000. L'utilisation de ces secteurs est intimement liée aux prairies de fauche des plateaux et fonds de vallées, souvent proches des villages et qu'il est important de préserver. La valorisation de l'ensemble de ces espaces constitue un enjeu fort : cela permet le maintien d'une diversité de milieux dont les zones ouvertes accueillant une diversité d'espèces patrimoniales.

La Cerdagne présente une spécificité liée à la présence d'un patrimoine bocager important avec 450 kms de haies estimés (en excluant la vallée du Carol). Outre leur importance dans l'identité paysagère locale, ces haies ont une valeur patrimoniale et des intérêts multiples, notamment pour l'agriculture (abris pour les troupeaux, ressource, etc.).

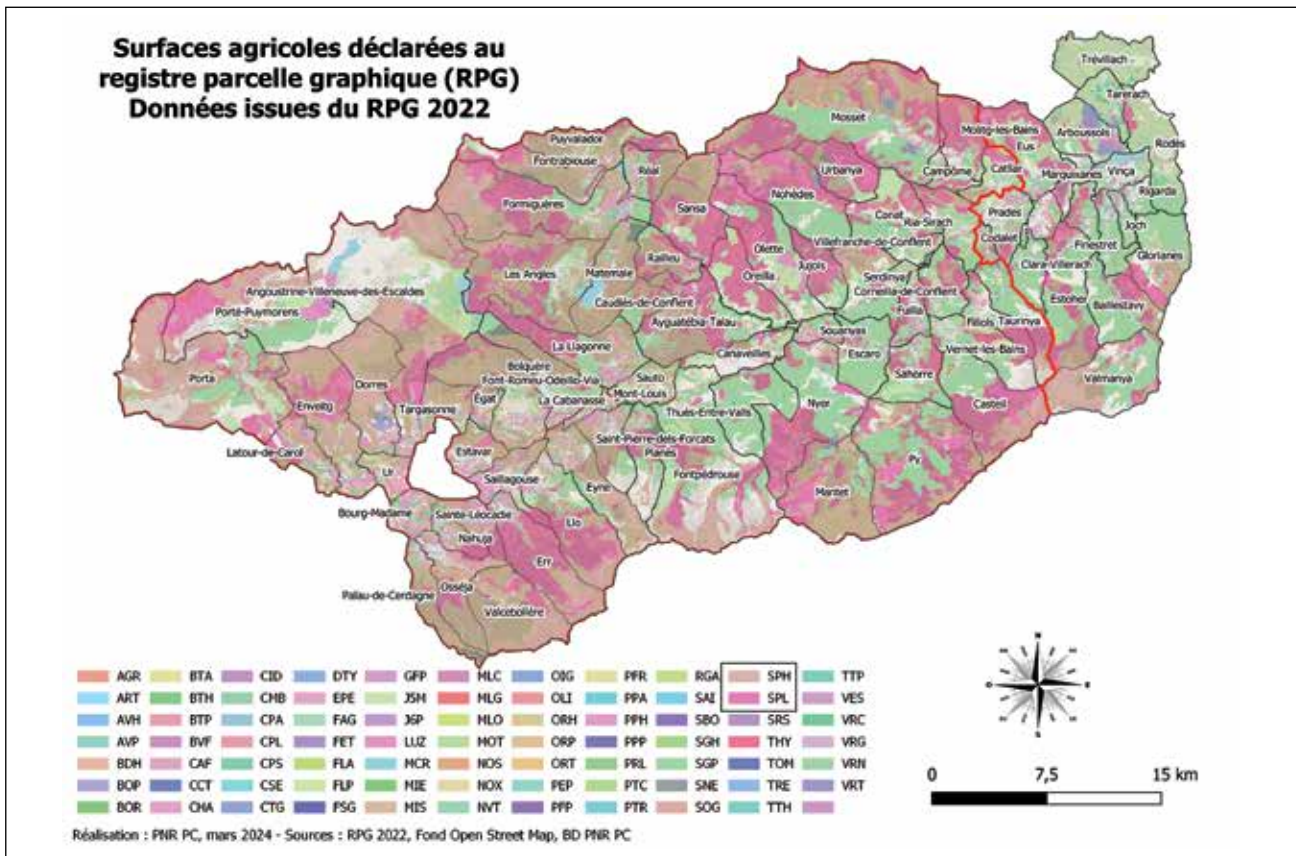
Comme sur l'ensemble du territoire du PNR, une progression sensible de la forêt est constatée sur des zones qui ne sont plus ou moins, pâturées. Dans le même temps, la progression de l'urbanisation et l'augmentation de la spéculation, fragilisent aussi l'activité agricole. Il est important de mener une stratégie foncière afin de préserver des zones agricoles.

Une production diversifiée mais une agriculture tournée vers la filière élevage :

C'est l'élevage extensif qui domine, majoritairement tourné vers les bovins allaitants mais aussi équins, ovins ou encore caprins (cf. carte 18). Valorisant territoires d'estives et de parcours, cette activité contribue à l'ouverture des milieux et au maintien de la biodiversité. L'existence de nombreux groupements pastoraux, d'associations foncières pastorales et les nombreux postes saisonniers de bergers et vachers témoignent de l'importance du pastoralisme sur le territoire.



Carte 19 : Surfaces agricoles déclarées au registre parcelles graphiques (RPG, 2022)



Carte 20 : Surfaces agricoles déclarées par cultures au registre parcelles graphiques (RPG, 2022)

Une valorisation de la production via des circuits courts :

Le territoire actuel propose un panel de produits diversifiés pour le consommateur. Il est important de noter qu'à la différence d'autres secteurs des Pyrénées, l'activité agricole profite très largement de l'attractivité touristique du territoire, grâce à la vente directe. Les liens entre tourisme et agriculture doivent être renforcés, pour continuer à développer les circuits courts de distribution.

L'existence de coopératives, d'IGP, de circuits de proximité et d'abattoir transfrontalier contribuent à la bonne dynamique de la filière élevage. Le Parc travaille pour accentuer les synergies entre ces différents acteurs pour optimiser les circuits courts.

Ces derniers sont dynamisés par la mise en place de plans alimentaires territoriaux en Conflent, Cerdagne-Capcir et à l'échelle du Département des Pyrénées Orientales. On observe aussi le développement de boutiques de producteurs, de nombreux marchés et foires et fêtes locales participent à la vente en circuits courts des produits locaux et à la sensibilisation des habitants du territoire et des touristes.

Des outils de valorisation de la production :

Afin de valoriser les filières et les productions locales, le PNR s'est investi pour développer un réseau de producteurs bénéficiant de la Marque Valeurs Parc. Le déploiement de cet outil et ses trois valeurs cardinales (environnementales, sociales et territoriales) permet la valorisation et la mise en réseau des acteurs agricoles, à travers des actions de formation et de promotion. La marque est motrice d'une meilleure prise en compte de l'environnement dans les modes de production et dans la construction d'une offre touristique diversifiée et durable. Aujourd'hui ce sont une quarantaine de producteurs et une dizaine de restaurateurs qui bénéficient de la marque sur le territoire.

Une gestion durable des espaces :

Depuis sa création, le PNR s'est fortement engagé dans le soutien à l'activité pastorale. Via la contractualisation de mesures agroenvironnementales sur les sites Natura 2000 pour encourager la mise en œuvre de pratiques en faveur de la biodiversité (environ 3.5 millions d'euros mobilisés en 2023), et par l'assistance technique à la reconstruction de cabanes pastorales pour les groupements pastoraux, il a orienté la gestion des espaces d'altitude dans un sens favorable au maintien de la biodiversité.

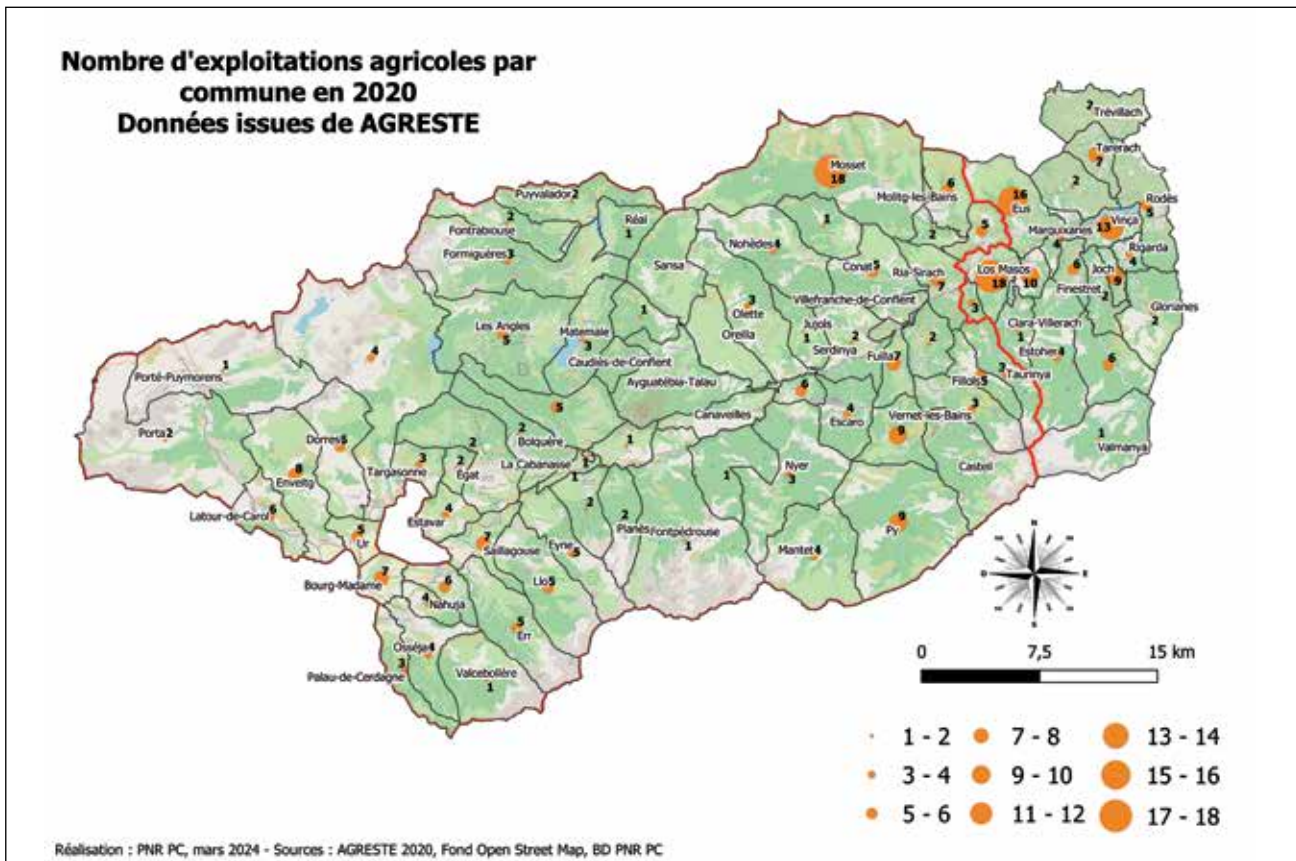
→ Un nouveau territoire mais des enjeux communs auxquels l'agriculture doit répondre :

L'augmentation de la diversité et de la qualité de productions :

L'extension du périmètre proposée intégrerait plus d'une centaine d'exploitations agricoles supplémentaires (données AGRESTE 2020) et, de fait, une augmentation des surfaces agricoles (données registre parcellaire graphique 2022). Ainsi, le PNR pourra s'appuyer sur un réseau d'agriculteurs plus important pour mener des actions répondant aux différents enjeux actuels et déployer des synergies entre les territoires (autonomie liée à la ressource, partage de l'eau, débouchés en altitude pour résoudre les problèmes de sécheresse).

Cela est d'autant plus intéressant que ces nouvelles exploitations sont tournées vers d'autres productions, que celles qui sont actuellement identifiées sur le territoire, augmentant ainsi la diversité des productions (cf. carte 18). On notera, sur les nouvelles communes, principalement une agriculture liée à l'arboriculture (fruits à noyaux, agrumes), le maraîchage diversifié (avec les plantes à parfum aromatiques et médicinales) ou encore, en limite basse du nouveau périmètre, la viticulture. L'élevage y reste par ailleurs une filière bien représentée.

Cette nouvelle maille territoriale permet d'envisager un territoire du PNR pouvant tendre vers une offre alimentaire de grande qualité, où seules manquent les céréales (présents mais principalement réservées à l'alimentation animale).



Carte 21 : Nombre d'exploitations agricoles par commune (AGRESTE, 2020)

Le Pyrénées Orientales sont le premier département Bio d'Occitanie (source chambre d'agriculture, 2022), le label représentant 36.7% de la SAU. Clairement inscrite dans l'ADN PNR, ce type d'agriculture est très prégnant sur le territoire de la communauté des communes Conflent-Canigó, dont la SAU engagée dans l'agriculture biologique atteint 35.6% (contre environ 23% pour la Cerdagne et le Capcir, voir figure 4). C'est un avantage indéniable pour le futur projet de charte.

CDC	Surfaces AB	Part AB/SAU	Fermes engagées	Fermes engagées %
Conflent-Canigó (Source l'Agence bio)	3620 ha Surfaces bio en 2022 (3 ^{ème} rang départemental)	35,6 % Part des surfaces bio dans la surface agricole de l'EPCI (7 ^{ème} rang départemental)	134 Fermes engagées en bio en 2022 (3 ^{ème} rang départemental)	57,1 % Part des fermes de l'EPCI engagées en bio (1 ^{er} rang départemental)
Pyrénées catalanes (Source l'Agence bio)	674 ha Surfaces bio en 2022 (11 ^{ème} rang départemental)	22,4 % Part des surfaces bio dans la surface agricole de l'EPCI (11 ^{ème} rang départemental)	12 Fermes engagées en bio en 2022 (11 ^{ème} rang départemental)	31,6 % Part des fermes de l'EPCI engagées en bio (5 ^{ème} rang départemental)
Pyrénées Cerdagne (Source l'Agence bio)	1 725 ha Surfaces bio en 2022 (7 ^{ème} rang départemental)	23,4 % Part des surfaces bio dans la surface agricole de l'EPCI (10 ^{ème} rang départemental)	24 Fermes engagées en bio en 2022 (10 ^{ème} rang départemental)	26,5 % Part des fermes de l'EPCI engagées en bio (9 ^{ème} rang départemental)

Figure 4 : Etat des lieux de l'agriculture biologique pour les 3 communautés de communes du PNR

Des nouvelles opportunités pour la valorisation économique des productions :

L'intégration des bassins de vie de Prades et de Vinça, entraînant l'augmentation de la population locale et touristique au sein du PNR, encouragerait de nouvelles synergies et dynamiques sur les questions de circuits coûts et de valorisation des productions. Il y existe de nombreuses initiatives collectives (boutiques de producteurs, marchés locaux reconnus, projets émergents). Des liens seront à établir entre les différents territoires Cerdagne-Capcir-Conflent et les différentes activités pour optimiser ces circuits courts, tout en s'appuyant sur la marque Valeur Parc.

Des enjeux communs auxquels l'agriculture doit répondre :

Sur le territoire, les variations des précipitations, avec actuellement les sécheresses importantes entraînant la raréfaction de la ressource en eau, mais aussi les phénomènes météorologiques extrêmes, impactent les rendements et augmentent la vulnérabilité des agriculteurs. Pour essayer d'enrayer ces effets, il apparaît essentiel d'adopter des pratiques agricoles résilientes avec une adaptation des cultures et leur diversification, l'agroforesterie, la gestion durable de la ressource en eau et la conservation des sols par exemple. Le changement climatique affecte déjà et continuera d'influer sur l'agriculture de manière significative. La zone du Conflent où se situe l'extension est, à l'échelle du PNR, en première ligne des changements climatiques en cours (i.e : influence méditerranéenne, fragilité de la ressource en eau plus marquée que sur les hauts plateaux).

Dans un contexte de perte de biodiversité, l'agriculture a un rôle central à jouer dans le développement et le maintien de pratiques résilientes et plus respectueuses de l'environnement. Par exemple : la promotion de pratiques agroécologiques, telles que la rotation des cultures, la plantation de haies, la création d'habitats pour la faune sauvage et la réduction de l'utilisation de pesticides.

La préservation du foncier agricole est aussi un défi important. Si l'élevage reste soumis à une pression foncière importante dans les fonds de vallées et plaines d'altitude sur les hauts plateaux, le Conflent lui aussi partage cette problématique, d'autant plus marquée sur l'extension proposée où a sévit une urbanisation pavillonnaire consommatrice d'espace. L'expansion urbaine, la conversion des terres agricoles en zones résidentielles ou commerciales ou l'émergence de projets à vocation récréative menacent l'agriculture et l'environnement. La préservation de ces terres agricoles nécessite une volonté politique associée au développement et au déploiement d'outils réel de protection du foncier dans le cadre d'une stratégie à laquelle le Parc doit concourir.

L'accès au foncier est aussi un défi majeur pour de nombreux agriculteurs, en particulier pour les jeunes, les nouveaux arrivants et les petits exploitants. L'agrandissement des exploitations, la spéculation foncière, la transmission d'exploitations trop coûteuses et les conflits liés à la propriété constituent des freins à l'accès à la terre.

D'autres enjeux comme le vieillissement des agriculteurs, la difficulté des transmissions des exploitations, l'agri-voltaïsme ou encore les questions relatives au stockage de l'eau confortent l'intérêt de prendre en compte l'ensemble de ce nouveau périmètre.

Le PNR a tout son rôle a joué dans l'accompagnement des structures agricoles pour répondre aux enjeux d'aujourd'hui. Cela se traduit déjà par le déploiement d'un projet, porté par le PNR, de coopération territoriale à l'échelle des trois communautés des communes pour la mise en œuvre d'actions opérationnelles répondant aux enjeux de l'autonomie des exploitations, la qualité du cadre de vie, la préservation des ressources naturelles et le développement économique.

La valeur ajoutée du périmètre d'étude élargi

- Développement du réseau d'exploitants agricoles et augmentation de la diversité des productions agricoles
- Création de synergies entre les différents territoires pouvant impulser des nouvelles dynamiques pour le maintien et le développement de l'agriculture (circuits courts, biodiversité, adaptation amont/aval, filières)
- Développement d'outils du PNR PC comme la Marque Valeurs Parc, outil de valorisation de la production agricole
- Vision systémique des enjeux globaux pour une réponse cohérente à l'échelle territoriale : changement climatique, ressource en eau, circuits courts, valorisation des déchets, filières émergentes, adaptation des cultures, agri-voltaïsme
- Concertation des différents acteurs, déploiement d'outils mutualisés et mobilisation de financements pour répondre aux enjeux communs sur ce nouvel ensemble (par exemple, réponse à des appels projets)

4.5.2 – La forêt, un élément structurant nos paysages, morcelée et insuffisamment exploitée

55% du territoire actuel du PNR est couvert par la forêt (31% en métropole). Sur les hauts plateaux cerdans et capcinois, le couvert est essentiellement résineux (88% en Cerdagne, 94% en Capcir). L'essence la plus emblématique est le pin à crochets (*pinus uncinata*), très adapté aux zones subalpines.

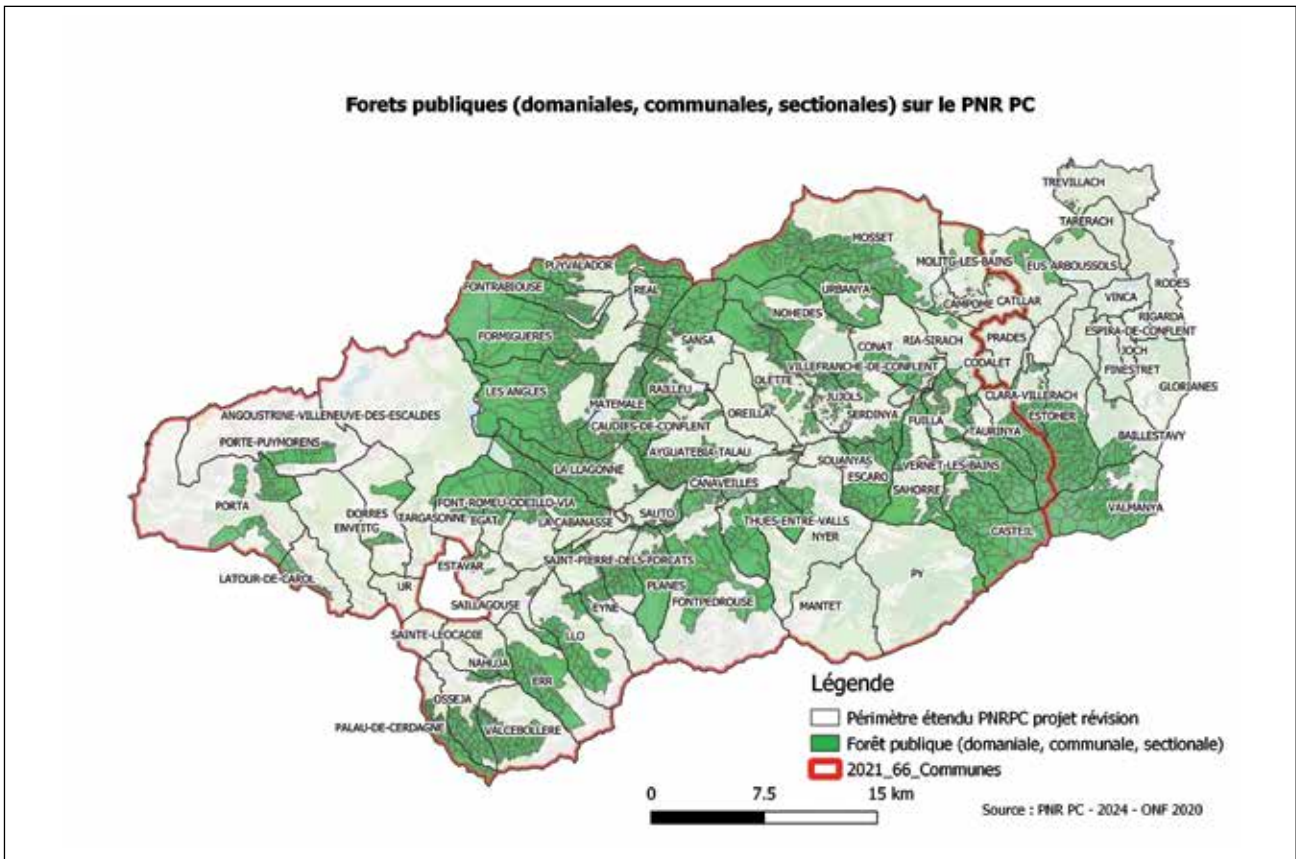
Autre caractéristique : 55% de cette couverture forestière est publique, très au-dessus de la moyenne métropolitaine (située à 25%). On dénombre 45 forêts communales, 18 domaniales, et 4 sectionales.

La forêt privée est extrêmement morcelée, et de petite surface, en moyenne une surface de 0.37ha/propriétaire forestier, alors que la moyenne en Occitanie est 10 fois supérieure (4.5ha). Qui plus est, seulement 14% de la forêt privée détient un document de gestion durable. A l'initiative du Parc et du CRPF, un travail a été engagé pour une meilleure gestion des forêts privés (création de 2 associations syndicales libres de gestion forestière).

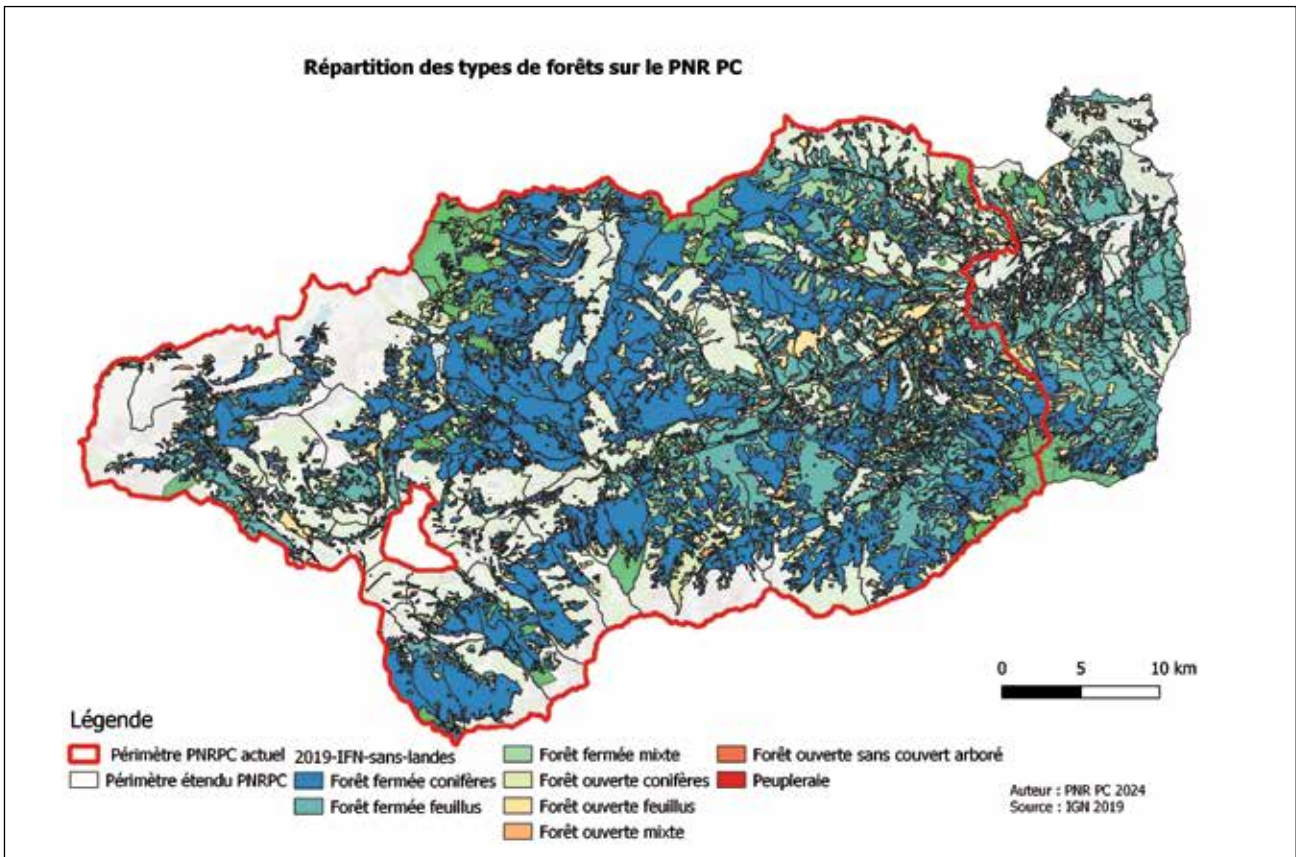
Autre particularité du périmètre actuel, la filière économique est fragile et peu structurée. Concurrence des entreprises étrangères pour l'exploitation et la transformation du bois, faiblesse des volumes récoltés (prix de vente trop faibles et/ou conditions d'achat incertaines). Cet affaiblissement, qu'illustre la fermeture de la dernière scierie du territoire (2022), est d'autant plus marqué au niveau de l'emploi : il n'existe plus de formation bûcheronnage localement, et on manque de bûcherons.

Il n'existe donc plus d'entreprise de 1ère transformation du bois sur le territoire alors que plus de 97 entreprises sont impliquées dans la 2nde transformation du bois. Le Parc porte une charte forestière de territoire, dont le programme d'action actuel vise justement à structurer la filière : accompagnement des entreprises de travaux forestiers locales (vente de bois façonné), valorisation de la ressource locale en circuit-court (épicerie du bois), résorption de points noirs de desserte forestière.

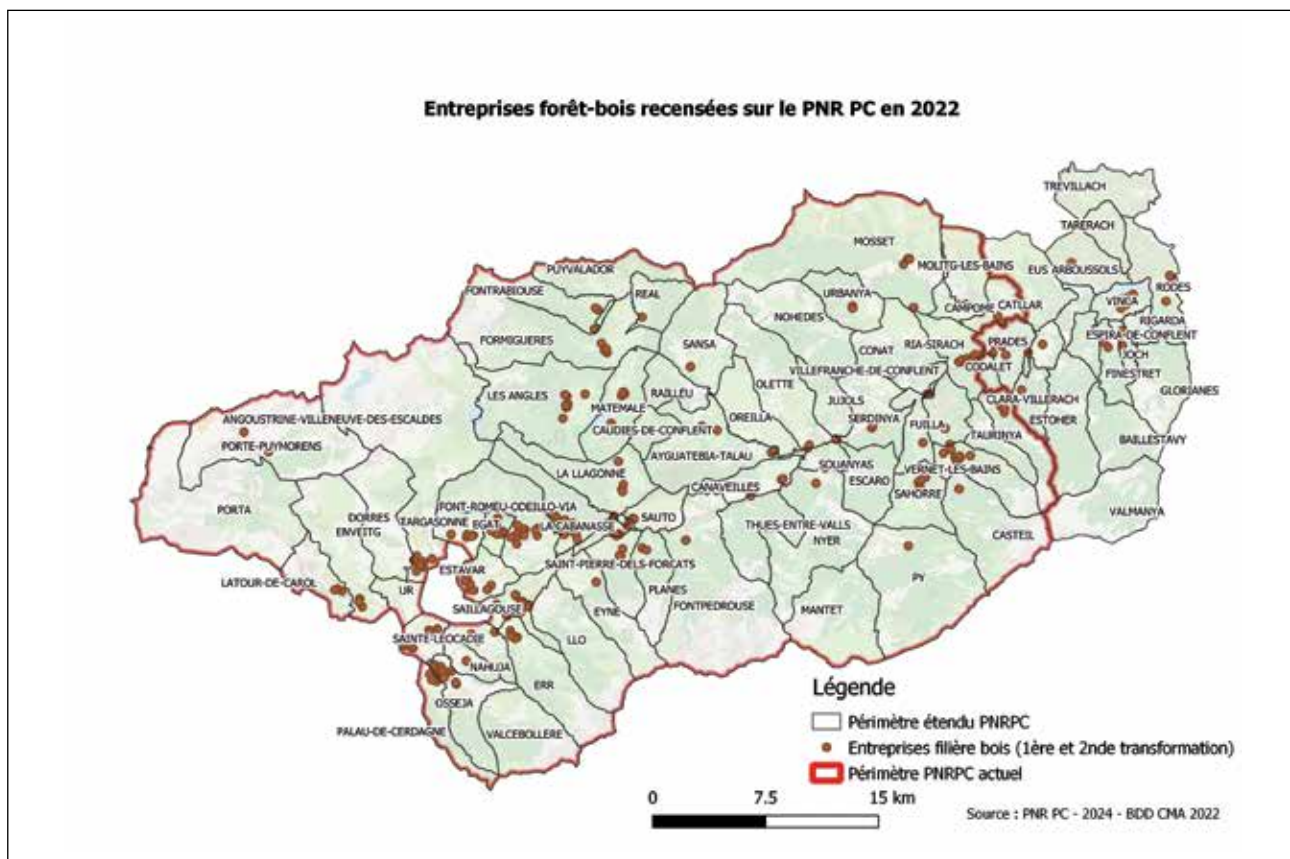
D'une façon générale, on observe que la répartition publique/privée de la forêt resterait la même sur le périmètre étendu (carte 22). D'un point de vue environnemental, plusieurs zones de vieilles forêts ont été inventoriées autour du massif du Canigou. L'extension du périmètre permettrait d'englober les travaux actuellement menés pour intégrer une Trame Vieux Bois à l'échelle d'un massif forestier cohérent (Valmánya, Baillestavy, Estouer, etc.).



Carte 22 : Forêts publiques sur le territoire élargi du PNR



Carte 23 : Répartition des types de forêts sur le territoire élargi du PNR



Carte 24 : Entreprises de la première et deuxième transformation sur le périmètre élargi

Comme présenté sur la carte, l'extension du périmètre induit une diversification des essences forestières avec apport principalement en feuillus type chêne et châtaignier (carte 23), et donc une diversification des types de traitements sylvicoles (taillis châtaigniers, futaie irrégulière feuillus, etc.).

Economiquement, l'extension permettra de travailler avec les entreprises du Conflent (voir carte 24), basées autour de Prades, et d'être associé avec la CC Conflent Canigou, aux différents projets de structuration de la filière (pôle bois, etc.). Le Parc travaille d'ailleurs déjà à cette échelle sur cette question dans le cadre de sa charte forestière. L'extension permettrait aussi de travailler à un rapprochement de ces entreprises filière bois, sur les 2 polarités identifiées en Cerdagne et Conflent.

La valeur ajoutée du périmètre d'étude élargi

- *Élargissement du tissu économique des entreprises forestières (atteinte d'un effet de seuil économique pour le circuit court), perspective de structuration d'un pôle bois*
- *Intégration d'une petite scierie sur Marquixanes (essence principalement travaillée : Douglas)*
- *Opportunité de transfert de bonnes pratiques : charte forestière, dispositifs de valorisation des peuplements (type Syl'actes) inventaire des vieilles forêts, animation foncière des forêts privées.*
- *Diversification des essences forestières, intéressante dans l'optique de projets bois construction/bois énergie local/ régénération des forêts pour faire face à un dépérissement annoncé. * Concertation des différents acteurs, déploiement d'outils mutualisés et mobilisation de financements pour répondre aux enjeux communs sur ce nouvel ensemble (par exemple, réponse à des appels projets)*

4.5.3 – Analyse d'une socio-économie fragile, présenteielle et polarisée

Une démographie qui marque le pas et un chômage en hausse constante

Le PNR est un territoire dont l'économie repose beaucoup sur le tourisme. Cela a traditionnellement entraîné une hausse démographique qui marque le pas ces dernières années. On constate un vieillissement d'une population qui tend par ailleurs à être de plus en plus diplômée. C'est un phénomène partagé par les communes intégrant le nouveau périmètre.

Faisant parti de l'un des départements les plus pauvres de France, le territoire est fortement touché par la précarité, la saisonnalité et le chômage. Le département a fini l'année 2023 en tête du classement du nombre de demandeurs d'emploi en France métropole avec un taux de chômage qui grimpe à 12,2 %. L'essentiel de l'emploi salarié se concentre dans le secteur tertiaire, sur un marché de l'emploi qui stagne. L'emploi productif y est faible, les secteurs primaires et secondaires peu développés, la plupart des entreprises étant des très petites entreprises.

Le Parc, dans le cadre de sa charte actuelle, a mis en place des outils pour répondre à ces enjeux, notamment en accompagnant l'installation d'activités et de filières économiques, en travaillant sur la formation, le marketing territorial et en mobilisant des dispositifs européens (tel que LEADER). Ce travail, réalisé de manière extraterritoriale, est mis en œuvre depuis les débuts de la charte actuelle au bénéfice de tout le territoire qui fait l'objet de l'extension.

Des services polarisés sur les franges Est et Ouest du futur territoire

L'essentiel des services se concentre dans les bourgs centres, sur un territoire très marqué par la ruralité, où seuls 3 communes du périmètre actuel disposent de 1 500 habitants ou plus. Les services se polarisent essentiellement dans les stations, sur la zone urbaine de Saillagouse et Bourg Madame, et aux portes du PNR sur le bassin de Prades. Il en ressort une disparité dans l'accès aux services et équipements en fonction de l'isolement géographique ou numérique de certains villages qui pénalise le vivre ensemble et la qualité de vie.

L'intégration de la ville centre de Prades (6000 hab.) et de son unité urbaine dans le nouveau périmètre permet de rééquilibrer les pôles de service du territoire du Parc. Cette unité dispose de nombreux équipements structurants (lycées, collèges, médiathèque intercommunale, cinéma) et d'un tissu associatif développé. De nombreux partenaires du parc y ont leur siège ou une antenne (acteurs de l'éducation à l'environnement, partenaires institutionnels, artisans valorisant des ressources du périmètre actuel). Les habitants du bassin de Prades, situés à la porte orientale du parc, « vivent déjà le Parc » en tant que consommateurs, spectateurs, usagers.

Un secteur touristique prégnant pour l'économie

Le tourisme reste toujours un pilier de l'économie territoriale qui dynamise les autres secteurs et continue d'attirer un public nombreux sur un territoire qui dispose de toutes les ressources rêvées pour ce secteur économique : neige, climatisme, thermalisme, montagne, proximité de la mer, densité importante d'espaces naturels. Pour autant, le tourisme reste spécialisé et concentré sur certains sites avec le tourisme de stations et de plein air.

Les stations sont la principale source de revenu touristique pour le territoire (selon l'observatoire du tourisme, chiffres 2022-2023, elles ont générées un chiffre d'affaires de 30 millions d'euros pour plus de 1.1 millions de journées skieurs). Mais depuis plusieurs années, le modèle du « tout ski » atteint ses limites. Les stations du Puigmal et de Puyvalador ont fermé. D'autres petites stations sont fragilisées. La question de la diversification dite « 4 saisons » se pose.

Localement, les stations tentent de s'organiser pour relever le défi de leur transition (SPL Trio Pyrénées) mais beaucoup reste à faire. Un important travail de structuration de l'offre et de la destination est à conforter, à laquelle le PNR prend sa part active. L'extension à la zone Conflent, prédisposé au développement d'un slow tourisme, est un enjeu d'importance pour le parc (développement de la marque valeur parc, destination touristique Pyrénées Catalanes). L'essentiel des communes proposées à l'extension font parties du périmètre du Grand Site de France du Canigó qui travaille à la structuration de la destination écotouristique. C'est un terreau fertile sur lequel le Parc pourra s'appuyer utilement.

Les Pyrénées Orientales, 7ème département touristique français (le 2ème en le ramenant à sa population de 482.368 habitants), avec 10,7% de l'emploi salarié marchand dans le secteur touristique (données de l'observatoire du tourisme, 2022), font face à de nombreuses mutations qui questionnent son avenir économique.

La valeur ajoutée du périmètre d'étude élargi

- *Toutes les communes du futur périmètre font parties du même bassin d'emploi (celui de Prades) : cohérence de l'aire d'influence des grands pôles d'emploi.*
- *rééquilibrage des polarités démographiques entre la zone Capcir Cerdagne et la zone Conflent. Le PNR se donnera ainsi la possibilité d'agir sur la mise en réseau des centralités.*
- *Amélioration de l'offre de service et d'équipements, notamment éducatifs et culturels*
- *Le Conflent a un potentiel intéressant pour les activités de pleine nature, la qualification de l'offre*
- *Une extension avec des communes déjà dans une dynamique d'éco-destination*
- *Le PNR a déjà développé des habitudes de travail sur la partie faisant l'objet de l'extension (portage de dispositifs financiers, de dispositifs locaux d'animation)*

V - Éléments de dépréciation du territoire

5.1 - Un habitat dégradé marqué par une insuffisance de résidences principales

On l'a vu, le territoire présente un cadre de vie de grande qualité, avec sa biodiversité et ses paysages d'exception. Mais cette attractivité s'est traduite par une urbanisation peu qualitative, au risque d'une banalisation paysagère.

Le territoire de la communauté de communes du Conflent est marqué par une grande hétérogénéité territoriale. Si le haut Conflent est un territoire vieillissant, doté d'un parc de logements relativement ancien, concentré dans les cœurs de village, le bas Conflent (qui est proposé à l'extension) a un profil plutôt périurbain. Il a développé un parc de logements pavillonnaires, destinés à l'accession à la propriété de ménages, dont une partie travaille dans l'aire urbaine de Perpignan. Comme la plupart des petits pôles qui maillent le territoire, la sous-préfecture est marquée par la présence forte d'un habitat indigne et dégradé (source : plan départemental de l'habitat 2019-2024) nécessitant une rénovation de qualité.

. L'accès à la propriété montre des signes de tension, particulièrement pour les permanents (particulièrement en Capcir et Cerdagne où le parc de résidence secondaire est important, les résidences principales ne représentant que 27% des logements).

Il faut noter que ce manque d'accès au logement est un frein à l'embauche, de plus en plus visible. Par la mise en place de dispositifs pour la rénovation de certains habitats ou par son travail sur l'accueil de nouvelles populations, le Parc a commencé ces dernières années à travailler ces problématiques. Il est aussi à noter qu'une partie des communes du territoire sont identifiées comme « zone tendue » par décret ministériel.

Le PNR, via le dispositif bourg centre de la région Occitanie, s'est mobilisé pour proposer en partenariat avec les communes (du Parc) des projets de territoires s'inscrivant dans le dispositif Bourg Centre, et a accompagné celles situées la zone proposée à l'extension dans le montage de leurs dossiers. Le Parc s'est donc positionné comme catalyseur dans ce process visant à revitaliser notamment les centres anciens. Il a aussi mobilisé ces dernières années un dispositif (PYLOT) permettant d'accompagner la rénovation des logements secondaires pour les remettre en location.

5.2 - Un foncier sous pression et le risque d'une banalisation des paysages

L'un des enjeux sur ce périmètre sera de travailler à mieux valoriser le potentiel foncier en tissu existant et à maîtriser le développement de l'urbanisation. La prise en compte du ZAN dans la future charte sera un levier important pour traiter cette problématique. Malgré un ralentissement du marché de l'immobilier en 2023, la demande reste forte. Les terrains à urbaniser se font plus rares, plus chers, moins accessibles pour les habitants.

Dans le périmètre d'extension, l'essentiel des zones à urbaniser se concentre autour des bourgs centres de Prades et de Vinça. Le PNR pourra porter une attention particulière à prendre en compte les spécificités architecturales locales et intégration paysagère, porter conseil aux collectivités pour améliorer la qualité des aménagements, comme il a su le faire dans sa charte actuelle sur la résorption des points noirs paysagers et sur la préservation de l'habitat traditionnel en considérant la dimension patrimoniale. Jamais réalisé mais toujours d'actualité, le projet d'extension de double voie (RD66, ex RN116) va renforcer la périurbanisation liée à la proximité de Perpignan (principal bassin d'emploi du territoire), pourrait nuire aux activités touristiques du Conflent (accès plus rapide à la montagne).

Cet enjeu est d'autant plus prégnant qu'il est commun à une grande partie du territoire actuel du PNR. En effet, de par sa situation frontalière, la basse Cerdagne a été soumise à une forte pression foncière. L'amélioration des voies de communication entre Barcelone et Puigcerdà fait de la Cerdagne une destination très prisée. Cela s'est traduit par un développement de l'urbanisation peu maîtrisé, souvent au détriment d'anciennes zones agricoles. Il en va de même pour les stations, où la maîtrise de l'urbanisation liée notamment au tourisme reste un enjeu fort, de même que la banalisation des paysages.

La présence de la publicité permanente ou temporaire aux abords des voies de circulations principales, représente également un enjeu fort d'amélioration à poursuivre, car elle nuit à la perception du territoire. Notamment dans la « vallée verger du Conflent », objet de cette extension, largement fréquentés par les visiteurs et les locaux. Le travail que mène le PNR avec ses communes, en proposant des mobiliers adaptés et des méthodes de suppression de la publicité illégale, gagnerait à être mené sur les zones d'extension du périmètre, pour épurer les paysages et améliorer l'image du territoire. Un travail d'accompagnement des communes pour réglementer ou mieux cadrer les phénomènes de cabanisation, qu'ils soient liés à de l'habitat léger ou de petits commerces, pourrait également être mené pour mieux les intégrer aux paysages.

5.3 - Un territoire sur-fréquenté aux ressources fragiles : la nécessaire gestion des flux

D'un point de vue environnemental, l'activité des stations de ski doit aussi faire l'objet de vigilance particulière, au regard notamment des destructions d'habitats qu'elle peut engendrer. La présence de ces activités pose les questions de l'érosion des habitats naturels, de la pression sur la ressource en eau, du dérangement des espèces.

La randonnée pédestre, structurée depuis de nombreuses années sur le territoire du PNR contribue à l'offre touristique estivale. La préservation de la faune face au dérangement et à la sur fréquentation de certains milieux, la gestion de la fréquentation des flux motorisés et la conciliation des usages, entre activité touristique (urbanisation, stations de ski, randonnée,) et préservation des espaces naturels constituent des enjeux très importants pour ce territoire. Ce d'autant plus que la période post-covid a été marquée par un fort engouement pour la montagne, créant un appel d'air pour de nouveaux « consommateurs d'espaces montagnards » peu au fait des fragilités de ces derniers.

Le PNR travaille déjà cet enjeu : recrutement de médiateurs grand public en saison estivale, mise en place d'une charte des éco-événements, développement d'outils pédagogiques adaptés aux différents publics qui viennent en montagne (permettant de professionnaliser les acteurs locaux), lancement d'une campagne de communication « Que la montagne est belle » aujourd'hui largement relayée au niveau national.

La zone d'extension étant couverte par le Grand Site de France du Canigó, l'enjeu principal sera donc prendre appui sur l'entrée du Parc pour promouvoir un accès qualitatif à la montagne sur l'ensemble du territoire.

5.4 - Un territoire au défi du développement des ENR

Promulguée le 10 mars 2023, la loi n°2023-175 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables (loi APER), vise à déployer massivement les énergies renouvelables sur le territoire français dans les années à venir. Un objectif louable. Mais le PNR devra veiller notamment à la préservation de ses terres agricoles, et que ces installations n'entrent pas en contradiction avec les objectifs de préservation des patrimoines naturels et paysagers inscrits dans la future charte. Il en va de l'acceptation locale (impact paysager), mais aussi de la protection de zones agricoles qualifiées de peu productives où il peut y avoir de forts enjeux environnementaux. Ces zones peuvent s'avérer importantes pour le pastoralisme (autonomie fourragère) mais aussi constituer des réserves foncières essentielles dans le cadre d'une déprise agricole déjà en cours.

Sans entrer dans une posture de « Nimby », il faudra que le PNR puisse poser dans sa charte les bases ambitieuses d'une transition énergétique compatible avec la transition écologique, socialement acceptable et environnementalement adéquate. La zone faisant l'objet de l'extension, de par sa position stratégique vis à vis du Grand Site de France (qui a travaillé sur un plan de paysage de transition énergétique) et de par sa géomorphologie (plus compatible avec l'implantation de photovoltaïque au sol que les zones de haute montagne), sera un laboratoire de la transition énergétique dont le parc devra s'emparer.

La valeur ajoutée du périmètre d'étude élargi

- *Prise en compte du ZAN dans la future charte*
- *Attention particulière à prendre en compte les spécificités architecturales locales et intégration paysagère*
- *Accompagner la dynamisation des centres bourgs*
- *Se rapprocher de la dynamique du Grand Site sur la gestion des flux touristiques*
- *Veiller à la meilleure intégration possible des projets d'ENR*

VI - Synthèse de la note d'enjeu

Localisée sur sa partie orientale, la zone d'extension proposée démontre une véritable cohérence patrimoniale, culturelle et institutionnelle.

D'un point de vue paysager, la zone se situe à la confluence de deux entités paysagères déjà couvertes pour partie par le périmètre actuel, présentant, tout particulièrement sur le flanc nord du massif classé du Canigó un véritable intérêt en termes de ressources naturelles et de paysages d'exception. L'extension permettrait de valoriser les paysages emblématiques de la vallée verger du Conflent et de ses balcons, point d'entrée du PNR depuis sa création en 2004.

D'un point de vue géomorphologique et hydrologique l'extension renforcera la cohérence de concertation et de solutions à mettre à l'échelle du bassin versant. Un bassin que dessine la vallée de la Tet, des Bouillouses à la retenue de Vinça (zone Tet amont du bassin Versant).

L'extension ne déséquilibre pas la configuration spécifique d'une forte présence de forêts publiques et d'un parc forestier privé très morcelé. Mais comme pour les productions du secteur agricole, cette extension permet une véritable diversification des essences forestières. Pour ce secteur primaire, cette extension permet d'envisager des synergies pouvant impulser des nouvelles dynamiques pour les circuits courts, les filières et la biodiversité.

Le PNR bénéficie d'une fréquentation touristique qui est une source de revenus importante pour un territoire parmi les plus pauvres de métropoles (chômage, emploi précaires, minimas sociaux). Jusqu'ici le Parc était très dépourvu sur sa partie Est d'infrastructures de services. Cette extension permet de rééquilibrer les polarités de services.

Cela est d'autant plus pertinent que le Parc actuel a déjà expérimenté, mis en œuvre et piloter un certain nombre de dispositifs au bénéfice des 3 intercommunalités. Situé sur le bassin d'emploi de Prades, le PNR a tout intérêt pour sa vocation économique de travailler à cette échelle, dans un but de gestion équilibrée des ressources et des flux pour la préservation de ses fragilités.

D'ailleurs, la pertinence de ce périmètre d'étude repose aussi sur les risques observés de dépréciation, communes au Conflent, au Capcir et à la Cerdagne : pression sur le foncier, banalisation des paysages, signalétique sauvage, gestion des flux touristiques, sécheresse et dérèglement climatique (hotspot national), et déploiement maîtrisé des ENR. Beaucoup de défis à relever faisant sens à l'échelle de la vallée de la Tet.

Il faut noter que cette extension ne provoque pas non plus, un changement d'identité important (lien avec la ruralité, les activités traditionnelles, catalan...) ; la densité de population reste peu dense (environ 22hab/km²) et les deux bourgs centres ajoutés ont une population modeste (6000 habitants à Prades et 2000 à Vinça) n'en faisant pas des aires d'attractions déséquilibrant le territoire.

De fait, ce périmètre d'étude propose de faire atteindre au PNR une taille dans la moyenne de ce qui est observé en France (85 communes comme la moyenne nationale, 1618 km² contre 1630 km² en moyenne). **Voir annexe n°1 et 2.**

Enfin, il est utile de rappeler l'avis d'opportunité émis en 2011, où le rapporteur considérait qu'une extension aussi importante sur sa partie Est, si elle n'était pas mûre, était souhaitable à terme. 13 ans plus tard, alors que le Parc fête ses 20 ans d'existence, le territoire se sent prêt.

ANNEXE 1 : Liste des communes du périmètre d'étude proposé

	Commune	Population (2018)	Superficie (km²)
1	Les Angles	558	43
2	Angoustrine-Villeneuve-des-Escalades	562	88
3	Arboussols	121	14
4	Ayguatébia-Talau	37	30
5	Baillestavy	117	18
6	Bolquère	813	18
7	Bourg-Madame	1215	8
8	La Cabanasse	681	3
9	Campôme	11	5
10	Canaveilles	25	11
11	Casteil	137	30
12	Catllar	777	8
13	Caudiès-de-Conflent	17	7
14	Clara-Villerach	260	9
15	Codalet	377	3
16	Conat	61	19
17	Corneilla-de-Conflent	510	11
18	Dorres	168	25
19	Égat	430	4
20	Enveitg	636	31
21	Err	671	26
22	Escaro	107	15
23	Espira-de-Conflent	168	6
24	Estavar	475	9
25	Estoher	142	26
26	Èus	384	20
27	Eyne	135	20
28	Fillols	187	8
29	Finestret	184	8
30	Fontpédrouse	120	64
31	Fontrabieuse	126	16
32	Formiguères	489	47
33	Fuilla	447	10
34	Glorianes	25	19
35	Joch	294	3
36	Jujols	44	10
37	Latour-de-Carol	431	13
38	La Llagonne	220	23
39	Llo	169	28
40	Mantet	30	32
41	Marquixanes	564	5
42	Los Masos	978	6
43	Matemale	272	19
44	Molitg-les-Bains	237	13

	Commune	Population (2018)	Superficie (km²)
45	Mont-Louis	149	0
46	Mosset	313	72
47	Nahuja	76	6
48	Nohèdes	62	31
49	Nyer	150	37
50	Font-Romeu-Odeillo-Via	1889	30
51	Olette	357	29
52	Oreilla	24	16
53	Osséja	1336	17
54	Palau-de-Cerdagne	412	12
55	Planès	53	14
56	Porta	115	65
57	Porté-Puymorens	104	49
58	Prades	6063	11
59	Puyvalador	67	19
60	Py	84	51
61	Railleu	29	10
62	Réal	64	10
63	Ria-Sirach	1333	13
64	Rigarda	634	4
65	Rodes	628	19
66	Sahorre	385	15
67	Saillagouse	1118	11
68	Sainte-Léocadie	122	9
69	Saint-Pierre-dels-Forcats	264	13
70	Sansa	20	22
71	Sauto	91	8
72	Serdinya	239	17
73	Souanyas	37	5
74	Tarerach	45	8
75	Targassonne	190	8
76	Taurinya	334	15
77	Thuès-Entre-Valls	39	20
78	Trévilach	159	17
79	Ur	365	7
80	Urbanya	52	14
81	Valcebollère	40	26
82	Valmanya	34	28
83	Vernet-les-Bains	1418	17
84	Villefranche-de-Conflent	211	4
85	Vinça	2111	8
TOTAL (85 communes)		35 628	1 618
TOTAL (zone proposée à l'extension)		213 288	232

ANNEXE 2 : Chiffres clés du périmètre d'étude proposé

	Zone d'extension	Nouveau périmètre Proposé pour le PNR	Moyenne observée sur les PNR en France (Estimations début 2024*)	
		Total	Variation (%)	
Nombre de communes	19	85	+ 28 %	85
Surface (ha)	23 200	161 800	+ 16 %	163 793
Nombre d'habitants	13 288	35 628	+59 %	75 862

* **Source** : infographie qu'est ce qu'un parc naturel régional, FNP NR

ANNEXE 3 : Liste des sigles, acronymes et unités

APER : (loi relative à) l'accélération de la production d'énergies renouvelables

AMAP : Association pour le maintien d'une agriculture paysanne

DRAC : Direction régionale des Affaires culturelles

ENR : Energies renouvelables

FRAMESPA : France Amérique Espagne (laboratoire de l'université de Toulouse)

GP : groupement pastoral

Ha : hectare

Hab : habitant

IGP : Indication géographique protégée

Km² : kilomètre carré

LOADDT : Loi du 4 février 1995 d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire

LR : Languedoc Roussillon

Ma : Millions d'années

PNA : Plan national d'action

PNR PC : Parc Naturel Régional des Pyrénées Catalanes

PYLOT : Pyrénées Logement Tourisme (dispositif PNR)

RPG : Registre parcellaire graphique

SAGE : Schéma d'aménagement et de gestion des eaux

SM : Syndicat Mixte

SNAP : Stratégie nationale des aires protégées

TREMLIN : Territoire réseau multi-partenarial pour libérer les initiatives économiques (dispositif PNR)

UNESCO : Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture

ZAN : Zéro artificialisation nette

ZNIEFF : Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique

ZSC : Zones Spéciales de Conservation

ZPS : Zones de Protection Spéciales

ANNEXE 4 : liste des illustrations

Liste des cartes

- Carte 1** : périmètre actuel du Pnr des Pyrénées catalanes
- Carte 2** : périmètre de la révision de la charte
- Carte 3** : délimitation de la frontière franco-espagnole en 1258
- Carte 4** : unités paysagères du PNR (atlas des paysages LR, 2008)
- Carte 5** : Visualisation de la nouvelle couverture des unités paysagères avec l'extension
- Carte 6** : Unité paysagère de la Vallée Verger
- Carte 7** : Unité paysagère de la Roupidère
- Carte 8** : Unité paysagère du massif du Canigou
- Carte 9** : Unité paysagère du massif du Canigou (profil)
- Carte 10** : cours d'eau et bassins versants du périmètre d'étude proposé
- Carte 11** : cartographie des inventaires des ZNIEFF sur le périmètre élargi
- Carte 12** : cartographie des zonages des aires de protection sur le périmètre élargi
- Carte 14** : zonages du PNA chiroptères
- Carte 15** : zonage du PNA Desman
- Carte 16** : zonage des PNA de la pie grièche
- Carte 17** : zonage du PNA du lézard ocellé
- Carte 18** : spécialisation territoriale de la production agricole (AGRESTE, 2020)
- Carte 19** : surfaces agricoles déclarées au registre parcelles graphiques (RPG, 2022)
- Carte 20** : surfaces agricoles déclarées par cultures au registre parcelles graphiques (RPG, 2022)
- Carte 21** : Nombre d'exploitations agricoles par commune (AGRESTE, 2020)
- Carte 22** : Forêts publiques sur le territoire élargi du PNR
- Carte 23** : Répartition des types de forêts sur le territoire élargi du PNR
- Carte 24** : entreprises de la première et deuxième transformation sur le périmètre élargi

Liste des Photos

- Photo 1** : aux portes orientales du Parc, vergers et massif du Canigó
- Photo 2** : La vallée verger depuis les hauts de Marquixanes. © PNRPC
- Photo 3** : Le plateau Roupidère depuis la route de Tarerach. © PNRPC
- Photo 4** : Le massif du Canigou depuis les hauts de Clara Villerach. © PNRPC
- Photo 5** : Puit en pierre sèche, Arboussols
- Photo 6** : Cabane en pierre sèche adossée à un mur, Estoher
- Photo 7** : Abbaye de Saint-Michel-de-Cuixà, Codalet
- Photo 8** : Église Saint-André à nef unique, Baillestavy

Liste des Figures

- Figure 1** : Nombre d'espèce de papillons de jour menacées
- Figure 2** : Nombre d'espèce d'odonates menacées
- Figure 3** : tableau des zones NATURA 2000 sur l'extension de périmètre proposée
- Figure 4** : Etat des lieux de l'agriculture biologique pour les 3 communautés de communes du PNR



Parc naturel régional des Pyrénées catalanes

RN 116 • La Bastide • 66360 Olette

04 68 04 97 60

contact@pnrp.fr

www.parc-pyrenees-catalanes.fr



Le Parc naturel régional des Pyrénées catalanes :
66 communes associées au Département des Pyrénées-Orientales
et à la Région Occitanie Pyrénées Méditerranée